

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

Bulletin trimestriel
janvier-avril

2 0 1 9

N° 23

LA LETTRE DE L'IRMC

Sommaire

2 Editorial

3 Axes de recherches

*Femmes et démocratie syndicale en Tunisie :
« une mobilisation pour l'égalité », Arbia Selmi*

*Médias et homosexualité en Tunisie : de la
réclusion du monde virtuel à l'institution-
nalisation de la cause homosexuelle,
Marta Luceño Moreno*

9 Programme de recherche

*Soins transfrontaliers en santé reproductive au
Maghreb : Un paysage reproductif en devenir ?
Betty Rouland*

13 Comptes-rendus d'activités

*La mondialisation des pauvres loin de Wall
Street et de Davos ? Manon Rousselle*

*L'internationalisation des institutions
d'enseignement supérieur francophones,
Manon Rousselle*

*Les 1ères rencontres UC3-IRMC à Constantine,
Nassima Mekaoui-Chebout*

*L'Ecole doctorale itinérante Maghreb-Afrique
subsaharienne de l'IRMC, vue par une
doctorante, Imane El Fakkaoui*

24 Hommage à Mohamed Charfi

*La recherche juridique en Tunisie à travers la
Revue tunisienne de droit. Questions à
Mohamed Charfi, Elise Helin et Kmar Bendana*

27 Calendrier de l'IRMC



Oissila Saaidia



Directrice de l'IRMC
Professeur des Universités
en histoire
contemporaine

direction@irmcmaghreb.org

Cette nouvelle *Lettre* fait la part belle à deux des piliers de l'IRMC : la jeune recherche et les chercheurs confirmés. En effet, une fois de plus, les post-doctorants et les doctorants de l'IRMC attestent de l'originalité de leur recherche en optant pour des thématiques qui tout en étant en prise avec l'actualité s'inscrivent dans un temps plus long.

Marta Luceño Moreno, post-doctorante en accueil scientifique à l'IRMC, rappelle que si la question de l'homosexualité dans les médias tunisiens n'est pas une nouveauté, la période post-2011 a permis l'émergence d'une pluralité de discours, donc de débats. Une palette de positions émerge,

des plus hostiles aux plus ouvertes. De même que Arbia Selmi, boursière de l'IRMC, pose la question déjà ancienne du rôle et de la place des femmes au sein des structures de décision mais en l'abordant par un biais novateur qui est celui de la grande centrale syndicale historique de l'UGTT sur une période charnière (2011-2017).

De front pionnier de la recherche, il en est aussi question avec le programme sur la procréation médicalement assistée (PMA) de Betty Rouland, chercheuse à l'IRMC, mené en collaboration avec Irène Maffi, professeure en anthropologie sociale et toute une équipe de jeunes chercheurs. L'originalité ne repose pas uniquement sur la thématique, mais aussi sur une approche inclusive et résolument transdisciplinaire.

Cette *Lettre* est aussi pour moi l'occasion de souhaiter la bienvenue à Manon Rousselle, volontaire internationale en charge de la gestion de projet, qui a d'emblée trouvé sa place au sein de l'équipe comme l'attestent ses deux contributions dans ce numéro. Mais on ne quitte jamais totalement l'IRMC et la contribution de Nassima

Mekaoui-Chebout, boursière de l'IRMC entre 2016 et 2018, sur les premières rencontres entre l'Université de Constantine 3 (UC3) et l'IRMC, le prouve, si besoin était. Ces journées de travail à Constantine rappellent la vocation régionale de l'institution et la volonté de délocaliser ses activités. Elles ont été l'occasion de réaffirmer toute l'importance de la place de l'Algérie et la volonté de s'ouvrir vers de nouveaux partenariats. Le Vice-recteur de l'Université de Constantine 3, le Professeur Chaouki Benabbas, comme l'ensemble des collègues et des étudiants ont réservé un accueil chaleureux propice à des échanges fructueux appelés à se renouveler.

Cette *Lettre* se termine par un article de Kmar Bendana, chercheuse associée à l'IRMC, et d'Elise Hélin, juriste, construit sur la base d'entretiens avec Mohamed Charfi réalisés en 1995. Il est question de *la Revue tunisienne de droit* (RTD) dont l'importance dans le monde académique et judiciaire n'est plus à démontrer. À travers l'histoire de cette revue, la parole est donnée à un des plus grands intellectuels de la Tunisie contemporaine.

L ' I R M C

L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) est un centre de recherche en sciences humaines et sociales, à vocation régionale, dont le siège est à Tunis. Créé en 1992, il est l'un des 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et, depuis 2000, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dont il constitue une Unité scientifique de recherche (USR 3077). Un conseil scientifique participe à l'orientation et à l'évaluation de ses activités. Un Comité mixte de suivi franco-tunisien des activités de l'IRMC se réunit chaque année.

L'IRMC contribue, en partenariat avec la communauté scientifique notamment maghrébine et européenne, au développement de la recherche sur le Maghreb. Ses champs disciplinaires sont : anthropologie, démographie, droit, économie, études urbaines, géographie, histoire, sciences politiques, sciences sociales appliquées aux lettres, à la philosophie et à la psychologie, sociologie.

Ses programmes participent aux débats des sciences humaines et sociales dans une perspective comparée, à l'échelle régionale et internationale. Il organise des formations doctorales, des colloques, des séminaires et des conférences à vocation internationale.

Il accueille des chercheurs, des boursiers et des stagiaires maghrébins et français, en coopération avec les institutions des pays concernés.

Sa bibliothèque est ouverte à un large public d'universitaires, doctorants, étudiants, boursiers et stagiaires. Elle permet la consultation sur place de livres et de revues spécialisées (plus de 29000 ouvrages et 2 300 titres de revues).

La valorisation de ses travaux de recherche représente aujourd'hui un catalogue de plus d'une centaine de publications collectives ou d'auteurs, chez différents éditeurs.

Directrice : Oissila Saaidia.

Équipe de recherche permanente : Amin Allal, Jamie Furniss, Monia Lachheb, Betty Rouland.

Doctorante IRMC : Malik Agoudjil, Arbia Selmi.

Chercheurs associés : Kmar Bendana, Hend Ben Othman, Jean-Pierre Cassarino, Pierre-Noël Denieul, Mohamed Chérif Ferjani, Jérôme Heurtaux, Enrique Klaus, Ons, Kamoun Olivier Koch, Khaoula Matri, Sonia M'barek, Sihem Najar, Rim Yacoubi.

Femmes et démocratie syndicale en Tunisie : « une mobilisation pour l'égalité »

Arbia Selmi



Doctorante EHESS sous la direction de Sophie Pochic, Directrice de recherche (CNRS, Centre Maurice Halbwachs - ENS et EHESS) et boursière d'aide à la mobilité internationale de l'IRMC 2018-2019.

arbiaselmi@gmail.com

Mon projet de recherche porte sur les mobilisations de femmes pour l'accès aux responsabilités syndicales au sein de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Suite à la Révolution de janvier 2011, les femmes de divers partis politiques se mobilisent pour leurs droits ; dans un contexte de profond renouvellement des élites politiques, elles obtiennent le vote d'une loi sur la parité en politique considérée comme très progressiste pour le Maghreb (Kréfa, 2016 ; Gobe, 2016). L'obligation de parité en politique pousse ensuite les partis à solliciter des candidatures féminines pour constituer des listes valides et des coalitions, même si elles sont moins élues (Mahfoudh, 2012). Le renouvellement des élites tunisiennes, de la gouvernance des grandes entreprises et des banques publiques, ouvre aussi la voie à quelques femmes cadres très diplômées et expérimentées (Ben Rhouma, Kchouk, 2019). Même le patronat tunisien (UTICA) fait sa mue en portant à sa tête une femme d'affaires réformatrice, Wided Bouchamaoui, qui le dirige jusqu'en 2018. Dans ce même contexte post-révolutionnaire, le syndicat majoritaire et l'un des piliers de la

transition démocratique, l'UGTT, considéré comme un « refuge » par tous les opposants politiques pendant la dictature, résiste à cet élan d'ouverture aux femmes (Yousfi, 2014). Aucune femme n'est élue dans son instance de direction, le Bureau exécutif, lors du 22^{ème} congrès à Tabarka en décembre 2011. (Illustration n° 1)

spécifiques, réunions le soir dans les cafés, cooptation sur la base des courants politiques et des régions...). Malgré les demandes répétées des femmes syndicalistes pour davantage de considération, la direction de l'UGTT reste aux mains des hommes. Pourtant, les femmes représentent 48 % des 700 000 adhérents déclarés en

Illustration n° 1 : 22^{ème} congrès de l'UGTT à Tabarka en décembre 2011



© tuniscope.com

Dans ma recherche doctorale, j'analyse les mobilisations des femmes tunisiennes pour davantage d'égalité au sein de l'UGTT, après la Révolution. Si l'UGTT porte un discours égalitariste depuis sa création en 1946 et s'est dotée dans les années 1980 d'un « Comité des femmes travailleuses », aucun dispositif concret n'a depuis été mis en place pour favoriser la mixité des structures syndicales. Les hommes syndicalistes tunisiens, même des partis de gauche et d'extrême-gauche, ont des pratiques et des comportements qui contribuent à inférioriser et écarter leurs camarades de lutte (minoration de leurs intérêts

2016, la majorité travaillant dans le secteur public. Elles constituent 20 % des responsables locaux, en majorité des syndicats départementaux et des syndicats de base (Mahfoudh, 2012). Ces militantes ont été très investies dans le soutien aux protestations et aux grèves qui ont essaimé dans toutes les régions et tous les secteurs d'activité suite à la Révolution. À partir de 2011, des militantes syndicalistes s'organisent alors pour réclamer l'accès des femmes aux instances nationales de l'UGTT, sans le soutien des factions politiques internes, et soutiennent leurs candidates.

Axes de recherche

Mon analyse se concentre sur une séquence historique courte, entre le premier congrès post-révolution en 2011 et le dernier congrès de l'UGTT de janvier 2017, période pendant laquelle un répertoire varié de luttes collectives et individuelles pour l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être observé. Cette intense mobilisation a impliqué des centaines de femmes qui se sont engagées au nom de leurs droits à être représentées. Deux campagnes ont ainsi été initiées par le groupe Dynamique Femmes, en partenariat avec des associations féministes tunisiennes (AFTURD, ATFD), dont la campagne « *femme syndicaliste compétente en prise de décision* », lancée le 13 août 2016 lors de la journée de la femme et de la famille pour soutenir l'instauration d'un projet de quota (Illustration n° 2). Le comité des femmes travailleuses de l'UGTT a également organisé, en novembre 2016, une campagne officielle nommée « *Partenaires dans la lutte, partenaires dans la décision* ».

Illustration n° 2 : Campagne « femme syndicaliste compétente en prise de décision », lancée le 13 Août 2016, faisant référence à Cherifa Maessadi, seule femme jamais élue au Bureau Exécutif en 1952



© facebook.com/campagnefemmesugtt/

Cette lutte portée par des femmes, organisées entre femmes, ayant obtenu le soutien d'organisations internationales, a permis l'élection

historique de la première femme au Bureau exécutif de l'UGTT lors du congrès de 2017, Naima Hammami (illustration n° 3). A également été adopté une modification du règlement intérieur instaurant un quota de 20 % des femmes à appliquer dans toutes les structures syndicales.

Illustration n° 3 : Campagne organisée en novembre 2016 par le département femmes et jeunes travailleur.e.s à l'UGTT, « partenaire dans la lutte, partenaire dans la décision »



© facebook.com/pg/ugtt.page.officielle

Ma thèse vise à étudier cette « petite victoire » au regard à la fois de la « culture masculine » de l'organisation syndicale, qui participe à fabriquer des inégalités sexuées dans les carrières syndicales (Pochic, Guillaume, 2013) et de la politisation de femmes convaincues progressivement par l'utilité d'un quota pour favoriser la « démocratie de genre » au sein de leur syndicat (Kirton, Healy, 2013 ; Selmi, 2019). Cette enquête s'appuie sur des

Illustration n° 4 : Les membres du bureau exécutif élus lors du congrès national de l'UGTT (janvier 2017), avec au centre Naima Hammami



© facebook.com/pg/ugtt.page.officielle

entretiens menés avec des syndicalistes (femmes et hommes, aux profils variés en termes de professions, de mandats, de générations et de rapport au féminisme) et l'observation des deux congrès de l'UGTT, ainsi que de différents rassemblements et formations syndicales depuis 2012. Ces observations et ces entretiens ont été réalisés majoritairement en arabe.

Bibliographie

- Ben Rhouma Amel, Kchouk Bilel, 2019, « L'accès des femmes aux postes de gouvernance dans un contexte de transition démocratique », *Travail, genre et sociétés*, n° 41 (à paraître).
- Gobe Éric, 2016, « Système électoral et révolution : la voie tunisienne », *Pouvoirs*, n° 156, 71-82.
- Guillaume Cécile, Pochic Sophie, 2013, « Syndicalisme et représentation des femmes au travail », in M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 379-387.
- Kirton Gill, Healy Geraldine, 2013, « Stratégies en faveur de la démocratie de genre dans les syndicats », *Travail, genre et sociétés*, n° 2, 73-92.
- Kréfa Abir, 2016, « Les rapports de genre au cœur de la révolution », *Pouvoirs*, n° 156, 119-136.
- Mahfoudh Dorrah, 2012, « Une analyse genrée de la situation en Tunisie : Avant et après le 14 janvier 2011 », Rapport pour la GIZ - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Selmi Arbia, 2019, « Les syndicalistes femmes contre le plafond de verre dans la Tunisie (post) révolutionnaire », *Ethnologie Française*, n° 2 (à paraître).
- Yousfi Hèla, 2014, *L'UGTT, une passion tunisienne : enquête sur les syndicalistes en révolution, 2011-2014*, Paris, Karthala.

Médias et homosexualité en Tunisie : de la réclusion du monde virtuel à l'institutionnalisation de la cause homosexuelle

Marta Luceño Moreno



Chercheuse
postdoctorante en
communication en
accueil scientifique à
l'IRMC

m.lucenomoreno@gmail.com

Au lendemain de la Révolution, la Tunisie a vu l'irruption de la question de l'homosexualité dans son champ médiatique. La transition politique a été le témoin de la multiplication du nombre d'articles de presse et de la diversification des approches médiatiques sur la question de l'homosexualité. Avant la Révolution les médias abordaient rarement le sujet de l'homosexualité, et quand ils le faisaient, il s'agissait plutôt d'une « découverte de l'homosexualité » de par sa récente visibilité dans le monde virtuel. Après la Révolution, nous avons constaté la matérialisation de l'existence d'une communauté LGBT tunisienne, certes timide entre 2011 et 2014, mais très investie à partir de 2015, avec la naissance des associations défendant leurs droits et leurs libertés. Nous



© huffpostmaghreb.com

aborderons brièvement dans ce texte l'évolution du traitement médiatique de l'homosexualité qui a influencé l'institutionnalisation de la cause.

Prisons, arts et mondes virtuels : l'homosexualité dans les médias avant la Révolution

Dès 2008, l'homosexualité commence petit à petit à faire son apparition dans les médias *mainstream* avec une série de thématiques phares qui reviennent sur le devant de la scène médiatique de façon récurrente. Il s'agit d'une première thématique qui provoque un fort intérêt dans les médias écrits arabophones à travers des accusations publiques d'homosexualité à l'encontre de personnages connus – sous la forme de la « politique-porno »¹ de Ben Ali – ou à l'encontre d'un citoyen lambda accusé de sodomie comme motif criminel dans un fait divers. Ce sujet est souvent accompagné par des articles mettant en avant l'augmentation de la pratique de la sodomie dans les prisons, choisie, subie ou comme forme de torture.

En parallèle, une autre forme de médiatisation se développe autour de thématiques sociales, comme la santé publique, notamment en ce qui concerne l'épidémie du Sida ou des articles abordant le domaine des arts, mettant en image ou en récit des homosexuels. Deux exemples sont très connus à l'époque : le cas de la surmédiatisation de l'ouvrage d'Olfia Youssef² où elle aborde l'absence d'interdiction de l'homosexualité dans le Coran, fortement critiqué dans les médias et celui de pièces de théâtre et de films

apparus entre 2009 et 2010 qui ont mis à l'agenda médiatique la question de l'homosexualité – comme *Hobb Story : ouvrir par ici* de Lotfi Achour où l'auteur transcrit « le regard de la société envers l'homosexualité », *Toujours Acharii Alkabir* de Houda Driss où l'un des personnages est gay, ou encore le film *Le Fil* de Mehdi Ben Attia mettant en scène le retour sur sa terre natale d'un Tunisien homosexuel, résidant en France. Toutes ces œuvres ont été abordées dans les médias écrits tunisiens, notamment *Le Fil* de Mehdi Ben Attia qui a fait couler beaucoup d'encre autour de la « nature » de l'homosexualité. La représentation de l'homosexualité dans le cinéma sert donc de tremplin à la médiatisation de cette réalité sociale rendue invisible car faisant partie des tabous sociaux et des formes de sexualité répréhensibles par la loi.



© allocine.fr

En outre, une nouvelle manière d'accéder à la question des sexualités s'est ouverte à cette époque *via* les

réseaux sociaux. La visibilité de l'homosexualité dans le monde virtuel a permis à certains journalistes de traiter cette question sensible, notamment l'article de Abdel Aziz Hali sur *Tekiano* : « Tunisie : (Dés)orientations sexuelles sur le net ». Le journaliste profite de cette nouvelle visibilité sur les réseaux sociaux pour aborder la perception négative de ces orientations sexuelles non-normatives dans la société arabo-musulmane et pour questionner des croyances autour de certaines pratiques sexuelles :

En naviguant sur les sites de rencontres et les salles de discussions, un phénomène attire l'attention de l'internaute averti : des communautés de Tunisiens revendiquent des orientations sexuelles pas nécessairement bien perçues dans nos sociétés arabo-musulmanes. Des groupes qui se cachent derrière des pseudonymes reflétant leurs orientations sexuelles [...] On constatera même l'existence d'un phénomène que l'on croyait uniquement occidental. Celui de l'échangisme.

Nous relevons cette nouvelle thématique qui comporte une avancée notable dans la médiatisation de l'homosexualité car le journaliste donne la parole à des personnes LGBT qui racontent leurs vécus et qui revendiquent pour la reconnaissance de leurs orientations sexuelles. Notons l'importance du double bénéfice du monde virtuel : la discrétion pour les personnes qui pourraient être inquiétées légalement et la visibilité qui montre l'existence de la communauté. Le monde virtuel a été largement considéré comme un refuge de la communauté LGBT, même s'ils ont été victimes d'attaques visant leur confidentialité, ce qui a été relayé par les médias. L'auteur d'un de ces articles dénonce la signalisation massive des profils jugés non conformes à une vision de la « société tunisienne arabo-musulmane » :

La manœuvre a été, par la suite, élargie aux *facebookers* tunisiens qui affichent leur homosexualité, des photos un peu trop dénudées etc. Et ces anonymes fonctionnent en masse

puisque des groupes ont été créés pour dénoncer ces Tunisiens (qualifiés de traîtres) athées, laïcs, juifs, etc. Leurs slogans : des insecticides et une chaise électrique pour « lutter » contre les « mécréants ».



© huffpostmaghreb.com

À l'exception de ces rares articles où un regard sociologique ou artistique, plutôt ouvert, est posé sur l'homosexualité tunisienne, la majorité des médias diffusent pendant cette période des images dénigrantes de l'homosexualité en l'associant à la dépravation, au crime, à la torture, à la prison, à la honte, à l'illicite ou encore au satanisme.

La panique médiatique postrévolutionnaire autour de l'homosexualité

Au lendemain de la Révolution certains médias comme *La Presse* reviennent avec force sur la possibilité d'aborder la diversité sociale, dont l'homosexualité, grâce à la liberté de presse recouvrée :

Ce qui nous a frappés aussi, c'est cet acharnement à faire de la Tunisie un pays qui ne supportait aucune diversité, en nous empêchant notamment de parler de l'homosexualité qui est un « courant » pourtant de plus en plus emprunté chez nous en Tunisie. Peut-être voulait-on masquer cette diversité et fermer les yeux sur les différences pour finalement condamner ses adeptes à la marginalité... ».

Toutefois, les souhaits de la journaliste Leïla Chemmen sont loin de devenir une réalité ces premières années de la transition. Dès la première

campagne électorale de 2011 et jusqu'à la proclamation de la nouvelle Constitution en 2014, nous assistons à un accroissement constant d'accusations d'homosexualité entre les différents partis politiques afin de se disqualifier les uns les autres. L'usage de l'homosexualité comme « arme politique » est de retour.

Les accusations débutent dès la campagne électorale de 2011 lorsqu'*Ennahdha* a lancé des rumeurs à l'encontre de la mouvance de gauche « *El Kotb* » (Pôle démocratique moderniste) en ayant pour but de la disqualifier publiquement. Diverses attaques visaient par exemple les marches nationales « *Aatakni* » afin de les assimiler à l'homosexualité et au sionisme à travers des montages photo. Plus tard, en janvier 2012, éclate une autre affaire d'accusation d'homosexualité, mais cette fois-ci envers l'islamiste Ali Larayedh avec montage vidéo à l'appui. La fuite de cette vidéo, dont des acteurs avaient connaissance depuis les années 1990, questionne sur un retour de la technique du « politique-porno » de la dictature. Ces accusations d'homosexualité coïncident d'ailleurs avec un autre scandale touchant *Ennahdha*, celui de la libération du frère du ministre tunisien de la Justice, Nouredine Bhiri, condamné à plusieurs années de prison pour pédophilie.

Lors de l'écriture de la Constitution, ces accusations se transforment et prennent la forme d'« accusation de défense des droits LGBT » au sein du Parlement tunisien. Diverses propositions d'articles sur des questions de genre sont critiquées publiquement, ainsi que les personnes les défendant, à cause d'une possible voie ouverte au « Mariage pour tous » – discussion fortement influencée par le débat français de l'époque. Le rapporteur de la Constitution, Habib Khedher, affirmait à l'époque :

Il faut savoir que si on lève certaines restrictions, la voie est ouverte au mariage homosexuel, entre autres, que la société tunisienne dans sa majorité refuse. L'universalité ne doit pas heurter les fondamentaux de la population, ni ses spécificités.

Ces accusations constantes ont envenimé la situation sociale des personnes LGBT, et favorisé la multiplication des agressions verbales et physiques à l'égard d'homosexuels ou des « personnes incitant à l'homosexualité ».

L'usage de l'orientation sexuelle à des fins de discrédit politique a joué un rôle fondamental dans l'irruption d'une panique médiatique, telle que définie par Divina Frau-Meigs :

« [...] Ce sont des formes extrêmes d'engagement des individus avec certaines représentations véhiculées par les médias – perçues comme des contenus à risque (réels ou possibles) –, au point de les amener à se manifester collectivement et à interpeller les pouvoirs publics. Ces paniques sont trans-médiatiques, présentes tant dans les médias audiovisuels classiques que dans les médias numériques. [...] Toutes relaient un sentiment de perte des repères, de désarroi des valeurs sociales et manifestent une inquiétude pour l'intégrité morale et psychique de la personne. Leur substrat montre que la peur touche à des valeurs profondes de la société, certaines conditionnant sa survie : la mort et qui peut la donner (violence), la sexualité et qui peut la susciter (pornographie, pédophilie). Dans ces deux cas, il s'agit des modes de production et de reproduction sociale qui sont en jeu ».

Le cas de la Tunisie semble correspondre largement à la définition donnée par l'auteure puisque cette panique s'alimente notamment de la rhétorique de la peur de la perte de repères, de l'occidentalisation de la société, de la destruction de l'islam, *etc.* Ces préoccupations ne sont pas uniquement invoquées par les médias mais se retro-alimentent des discussions politiques de l'époque. Dans les discussions parlementaires nous pouvons retrouver la trace des questionnements touchant aux valeurs profondes de la société dont la famille et le couple : « la nécessité de définir le mariage et les rôles

au sein de la famille, faisant planer la “menace” du mariage homosexuel ». Dans d'autres séances plénières certains politiciens vont jusqu'à discuter des dangers de la création de syndicats pour les homosexuels ou la reconnaissance de l'homosexualité comme genre social, sujets qui ont été par la suite repris par les médias et qui alimentent le mouvement de panique.

Malgré cette dynamique médiatique, des améliorations ont lieu, bien qu'elles soient assez limitées. En termes de médiatisation, nous constatons l'apparition inédite d'articles dénonçant des cas de violence à l'encontre des personnes LGBT ou encore de prises de position publiques défendant les droits LGBT. Nous retrouvons des articles abordant les droits des minorités, les demandes de dépénalisation de l'homosexualité ainsi que critiquant l'extrémisme, les violences ou les tabous qui entourent les sexualités. Nous assistons même à la création d'un magazine en ligne, sous le nom « *Gay Day* » abordant des questions LGBT sur leur site en ligne. Ces premiers pas marquent la route vers le passage du monde virtuel au monde physique de la communauté LGBT tunisienne.

L'apparition de la parole collective homosexuelle



© cpa.hypotheses.org/3349

L'année 2015 constitue un tournant dans la médiatisation de l'homosexualité grâce à divers événements clés qui ont participé à l'augmentation de l'attention et du changement médiatiques. Nous remarquons notamment l'apparition de plusieurs paroles collectives LGBT qui se servent des médias *mainstream* pour la diffusion de leurs revendications à grande échelle et pour dénoncer les injustices auxquelles les personnes de la communauté font face au quotidien : les violences, les arrestations, l'homophobie, *etc.* L'obtention du visa ministériel, légalisant l'existence de l'association « Shams, pour la dépénalisation de l'homosexualité », demeure un événement majeur dans cette évolution, car il s'agit de la première association à être reconnue officiellement par l'État tunisien comme défendant la communauté LGBT – d'autres associations avaient vu le jour avant celle-ci mais elles ont été reconnues comme défendant les libertés individuelles. Suite à l'octroi de ce visa, les réactions politiques et de la société civile jaillissent au même titre que les menaces, les plaintes ou les demandes de retrait du visa, *etc.* Malgré les tentatives juridiques de dissolution de l'association, elle continue à travailler même si encore aujourd'hui, en février 2019, une demande de dissolution a été réactivée par l'appareil judiciaire tunisien à leur encontre. En parallèle à cette polémique autour de Shams, la médiatisation de deux affaires d'arrestation de jeunes hommes vont jouer un rôle très important dans le mouvement de contestation contre la pénalisation de l'homosexualité et contre les tests anaux subis par les homosexuels. Le cas de Marwen, un jeune garçon condamné pour homosexualité à un an de prison et ayant subi un « test anal » et celui des six étudiants de Kairouan, bannis de la ville par le juge en première instance, ont

Axes de recherche

occupé les médias pendant plusieurs mois jusqu'à leur libération, respectivement en décembre 2015 et en janvier 2016. Ces affaires ont fortement servi à mettre en évidence toute une réalité qui n'apparaissait pas dans les médias auparavant.

L'année 2015 a surtout apporté des modifications majeures à la médiatisation, en particulier dans les médias francophones, de l'homosexualité. En termes de thématiques, les accusations d'homosexualité disparaissent petit à petit des médias pour laisser la place à des questions liées au respect des libertés individuelles, aux critiques de l'atteinte à la vie privée ou encore à la libéralisation des mœurs en Tunisie. Ces modifications sont accompagnées par



une série de changements au niveau linguistique avec des expressions moins

homophobes, et au niveau terminologique avec des termes plus neutres, moins connotés religieusement, y compris

dans les médias arabophones. Ces changements ont été possibles grâce à l'investissement des associations LGBTQI++ dans la médiatisation à travers leurs veilles médiatiques afin de contester systématiquement la présence de paroles homophobes et de dénoncer publiquement les cas de violence et d'injustice. Ce travail a été mené malgré les difficultés rencontrées et a soulevé de nombreux questionnements sur les dangers de la visibilité de la communauté dans un contexte qui pénalise les relations homosexuelles légalement et socialement.

Enfin, cette mise en avant des thématiques défendant les droits des homosexuels a certainement participé à

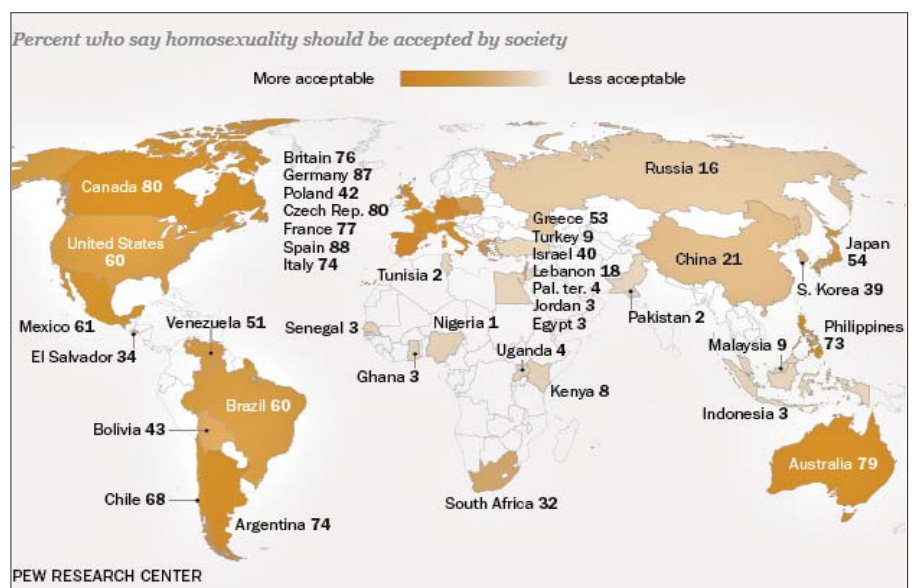


© yagg.com

la construction de la criminalisation de l'homosexualité en tant que problème public et a invité les institutions publiques à se questionner sur ce sujet. Ces modifications dans le traitement médiatique ont d'ailleurs pu participer à une prise en charge politique, notamment avec l'intégration des propositions de modification de l'article 230 dans le rapport de la COLIBE et avec l'engagement de l'État tunisien en 2017 d'arrêter les tests anaux dans les quatre ans. Toutefois, demeure la question de la réception médiatique de ces discours. Est-ce que l'évolution de la médiatisation a pu influencer le regard de la majorité de l'opinion publique ?

Selon l'enquête sur l'acceptation sociale de l'homosexualité menée par le *Pew Research Center* publié en 2013 la Tunisie se trouvait alors au top 2 des pays les plus homophobes...

1. Concept d'Ahmed Manaï apparu dans son ouvrage *Supplée tunisien, le jardin secret du général Ben Ali* aux Éditions de la Découverte en 1995 où il explique les montages réalisés par la police politique afin de salir l'image des personnages de l'opposition comme Ali Larayedh.
2. Youssef Olfa, *Hayrat Muslima: fil-mūrāthwal-zawājwal-jinsīya al-mithliya, s.l.*, Dār Saḥarilil-Nashr, 2008.
3. « Première Hobb Story : ouvrir par ici », *Tuniscope*, 11 juillet 2009.
4. Hali Abdel Aziz, « t », *Tekiano*, 14 avril 2009.
5. Bahloul Nizar, « Facebook version intégriste », *Business News*, 12 avril 2010.
6. Chemmen Leila, « Sens sûr, sans censure ... un vent de liberté », *La Presse*, 22 janvier 2011.
7. Djait Amel, « Tunisie : Projet de constitution », *WMC actualités*, 17 mai 2013.
8. Divina Frau-Meigs, 2010, « La panique médiatique entre déviance et problème social : vers une modélisation sociocognitive du risque », *Questions de communication*, 17, [En ligne : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/387>].
9. Ben Hamadi Monia, « Tunisie – Inquiétudes et controverses autour du préambule de la constitution », *Business News*, 30 octobre 2012.
10. NJ, « L'homosexualité remise sur le tapis à l'ANC », *Tuniscope*, 10 janvier 2013.



© pewglobal.org

Soins transfrontaliers en santé reproductive au Maghreb : Un paysage reproductif en devenir ?

Le projet « Soins transfrontaliers en santé reproductive au Maghreb : un paysage reproductif en devenir » (*Cross Border Reproductive Care in the Maghreb (CRBC) : an emerging reproscape ?*) s'implante à l'IRMC en tant que projet collaboratif de recherche. Ce projet est financé pour un an dans le cadre de l'initiative "Seed Money for Cooperation with Mediterranean countries" hébergée par la Haute École de Santé de Suisse Occidentale (HES-SO) en tant que the *Leading House* (LH) pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA).

nouveau réseau de chercheur(e)s et de s'orienter vers une société inclusive qui permet plus de dialogue et qui collabore avec les acteurs privés.

Résumé du projet et caractéristiques

Le projet réunit une équipe transdisciplinaire de huit personnes et établit les bases d'une recherche sur un sujet pionnier, la Procréation médicalement assistée (PMA), qui n'a encore jamais été étudiée au Maghreb. Un

approche originale permettant d'observer des processus renforcés par des mobilités intra-régionales et transnationales qui s'inscrivent dans une perspective Sud-Sud. Il s'agit, avec ce projet, de développer une étude au croisement de multiples débats en sciences sociales (surtout concernant les paradigmes *bio* et *mobility*) mais également d'inscrire ces débats dans la région du Maghreb.

Ce projet de recherche se caractérise par la nature pionnière de la thématique des soins transnationaux en santé reproductive au Maghreb. L'idée est de créer un réseau de recherche autour de ces questions médicales et ce, des deux côtés de la Méditerranée. Sa mise en place s'effectue notamment par la réunion de l'équipe transdisciplinaire avec trois workshops sur l'année. Une autre caractéristique fondamentale de ce projet réside dans la nature appliquée de la recherche qui pourra contribuer aux politiques des acteurs locaux, sur la base de données inédites et solides.

Les porteuses du projet



Irène MAFFI, professeure d'anthropologie sociale à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Spécialiste du monde arabe,



La valorisation de ce projet se fera par le biais d'au moins une publication collective (numéro thématique d'une revue), de l'organisation de plusieurs workshops de l'équipe CBRC en Tunisie et en Europe ainsi qu'en participant à différentes conférences. Deux workshops, en partenariat avec les professionnels de la santé, qui ont collaboré avec les membres du projet, sont également prévus à Tunis et à Sfax afin d'encourager le transfert de connaissances. Au-delà de l'apport heuristique d'une telle recherche, il s'agit aussi de pérenniser un tout

secteur de fait peu discuté, bien que de nombreuses cliniques pour l'infertilité existent dans la région depuis les années 1980. En Tunisie, le système privé de santé s'est beaucoup développé au cours de ces dix dernières années et notamment le réseau des cliniques qui offrent l'assistance médicale à la procréation (Belhassen, 2018 ; Ghorbal, 2016). Fortement liée à l'augmentation des patients en provenance des autres pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (Rouland 2018 ; Lautier 2005, 2013), l'étude des soins transfrontaliers en santé reproductive en Tunisie constitue une

Programme de recherche

elle a mené ses recherches dans deux domaines : l'anthropologie politique et l'anthropologie de la reproduction. Elle est l'auteure de *Pratiques du patrimoine et politiques de la mémoire en Jordanie. Entre récit dynastique et narration communautaire* (2004), de *Women, Health and the State in the Middle East. The politics and culture of childbirth in Jordan* (2012) et a co-dirigé avec Rami Daher *The Politics & Practices of Cultural Heritage in the Arab World: Positioning the Material Past in Contemporary Societies* (2014). Ses derniers articles explorent la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que la transformation de la famille en Tunisie après la révolution de 2011. Elle prépare un ouvrage sur les pratiques de l'avortement et de la contraception en Tunisie, qui devrait être publié en 2019.



Betty ROULAND, géographe, chercheuse MEAE en post-doctorat à l'IRMC. Ses recherches portent sur le triptyque « migrations, mondialisation, santé » de part et d'autre de la Méditerranée. Dans le cadre de son programme de recherche « *Mondialisation, mobilités régionales et développement local : vers*

l'émergence d'un espace de soins transnational en Afrique du Nord ? », ses travaux s'articulent autour de trois axes intrinsèques : (1) Développement du secteur privé de santé et patientèle étrangère en Tunisie ; (2) Figures migratoires émergentes, mobilités régionales et espaces de circulations dans le Maghreb post-révolution ; (3) Processus de régionalisation, transnationalisme et mondialisation au prisme des mobilités et des circulations dites médicales dans une perspective « Sud-Sud ».



L'équipe CBRC



Malika AFFES a obtenu son diplôme de sage-femme en 1991 à l'école de santé de Tunis et c'est par l'exercice de ce métier qu'elle a ressenti le besoin de promouvoir la santé sexuelle et reproductive. Responsable d'une unité de planning familial au sein de l'hôpital universitaire de La Rabta de Tunis jusqu'à l'été 2017, elle a participé à des travaux dans le domaine de la santé



sexuelle et reproductive (« Gynuity health project ») et a eu l'occasion de collaborer avec Irène Maffi sur la thématique de « La contraception et l'IVG en Tunisie », collaboration qui a abouti à la co-écriture d'un article paru dans *L'Année du Maghreb* intitulé « Institutions médicales, loi et itinéraires thérapeutiques des femmes après la révolution ». Active dans deux associations tunisiennes s'intéressant à la santé des femmes : le groupe *Tawhida Ben Cheikh* et la *Société tunisienne pour l'étude de la ménopause*, elle travaille actuellement à l'hôpital universitaire Mongi Slim de La Marsa au service de consultation prénatale.



Mohamed-Lamine BENAYACHE, étudiant en sixième année de pharmacie à l'Université Claude Bernard – Lyon I ainsi qu'en Master 2 de Géographie de la santé à l'Université Paris-X Nanterre. Ses champs d'intérêts recouvrent la santé publique et plus particulièrement la thématique des inégalités socio-spatiales d'accès aux soins. Après une année hospitalo-universitaire entre la France, le Liban et la Jordanie ainsi qu'une expérience en management de projet chez un éditeur de presse

médicale spécialisée, il contribue désormais au projet CBRC et est en accueil scientifique à l'IRMC.



Simon BOUHOUR, diplômé du master de l'IEP de Toulouse « Politique, Discriminations, Genre », il a diverses expériences professionnelles et associatives en milieu scolaire sur l'éducation affective et sexuelle, sur la prévention du sexisme et de l'homophobie, mais également auprès d'associations de défenses des droits des migrants et de défense des droits des femmes notamment en territoire palestinien.



Imen JAOUADI, titulaire d'une thèse de doctorat en Sciences économiques (économie de la santé) de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis, elle a enseigné à l'INSAT (2001- 2005) en tant qu'assistante puis en tant que maître assistante à l'ISCCB (Université de Carthage) depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui. Elle a rejoint l'OMS, bureau de la Tunisie, en tant que responsable nationale de programme pour le projet *Optimize* (2010 à 2012). Elle a également participé au dialogue sociétal pour les politiques, stratégies et plans de santé en Tunisie en partenariat avec le ministère de la Santé pendant



2 ans, en tant que gestionnaire, formateur, co-auteur des différents rapports du dialogue sociétal et du livre blanc pour la réforme de santé. Elle a occupé le poste de directrice du CeFIR (Centre de la formation internationale et de la recherche) de l'ONFP (Office national de la famille et de la population) du ministère de la Santé de décembre 2015 à septembre 2016. Ses travaux portent sur la chaîne logistique des vaccins, l'accès au système de santé en Tunisie, la réforme du système de santé, les déterminants sociaux de la santé, les inégalités de santé, l'accès aux soins des migrants et la gouvernance du financement du système de santé.



Angèle MENDY, chercheuse post-doc en sociologie de la santé et des migrations à l'Université de Lausanne, elle a été auparavant chercheuse boursière à l'International Migration Institute (Oxford). Titulaire d'une thèse en sciences sociales, précédée d'un Master en « Globalization and social regulation » des universités de Genève et Lausanne ainsi qu'un master en

sociologie de la santé de l'Université de Saint Louis du Sénégal. Son domaine de recherche se concentre sur les migrations et mobilités internationales des professionnels de santé et le fonctionnement des systèmes de santé dans les pays en voie de développement.



Dounia SAADI, titulaire d'une licence en anthropologie sociale et culturelle de l'institut des sciences sociales et humaines de Tunis en 2017 et inscrite en deuxième année de master dans la même spécialité. Elle s'intéresse à la recherche en anthropologie médicale en général et à la thématique de la reproduction en particulier. Elle a travaillé, dans le cadre de son mémoire de licence, sur l'expression de la douleur de l'accouchement chez les parturientes tunisiennes d'un point de vue anthropologique et compte étudier les rapports conjugaux impactés par le recours à la PMA, dans le cadre de son mémoire de master. Elle a occupé le poste de chargé du recrutement et formatrice des nouveaux bénévoles intervenant dans les hôpitaux tunisiens pour fournir une aide psychologique aux malades hospitalisés, de mars 2017 à mars 2018. Elle fait maintenant partie des étudiants accueillis dans le cadre du projet CBRC.

Programme de recherche

Etat d'avancement du projet

Le premier workshop du projet s'est tenu en septembre 2018 et a permis d'identifier les axes de recherche de chaque chercheur et les perspectives à explorer. Les 29 et 30 septembre, l'équipe incluant Malika Affes, Simon Bouhour (en visio-conférence), Ibtissem Ben Dridi, Imen Jaouadi, Irene Maffi, Angèle Mendy, Betty Rouland et Dounia Saadi s'est réunie à l'IRMC, dans un atelier permettant de discuter du

cabinets des médecins ont aussi été abordés de manière exhaustive afin d'identifier les figures professionnelles clés dans le domaine de la PMA ainsi que les organisations, les événements et les lieux où commencer le terrain en Tunisie. Deux textes centraux sur le thème des soins transfrontaliers en santé reproductive ont été analysés en profondeur par les membres de l'équipe afin d'identifier les axes de recherche développés dans la littérature portant sur d'autres aires géographiques. Une grande partie du second jour du workshop a été consacrée à l'élaboration du questionnaire à faire compléter par les patients infertiles qui ont recours aux soins en santé reproductive en Tunisie de manière à intégrer les intérêts interdisciplinaires de toutes les chercheurs qui prennent part au projet. De manière générale, les discussions et les réflexions communes ont été très fructueuses et un bon esprit de collaboration inter-disciplinaire a caractérisé les échanges.

l'Université d'Amsterdam, spécialiste de la PMA au Ghana ainsi que Atf Gherissi, professeure assistante à l'Ecole supérieure des sciences et techniques de l'Université Al-Manar de Tunis, sociologue et Maître de conférences en sociologie à l'Université de Sfax.

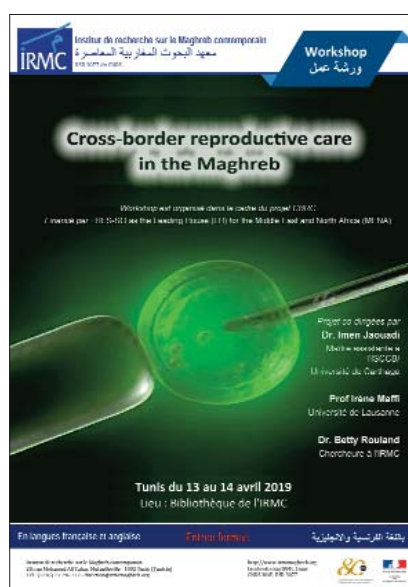
Par ailleurs, Betty Rouland est allée présenter le projet à l'University of West England le 1^{er} février 2019 lors d'une conférence intitulée « Human Reproduction Study Group Winter Event. Critically Mapping Cross-Border Reproduction ». Cette intervention a permis de présenter les premières observations faites auprès des professionnels de la santé reproductive dans les cliniques privées de Tunisie (Tunis et Sfax).



© huffpostmaghreb.com

projet en se focalisant sur ses présupposés théoriques et méthodologiques ainsi que sur ses aspects pratiques et organisationnels. Chaque membre de l'équipe a expliqué la manière dont elle/il entend contribuer à sa réalisation et comment elle/il entend collaborer avec les autres chercheurs pendant les différentes phases de l'enquête. Les deux étudiants de master de l'équipe ont présenté leurs projets individuels qui seront inclus dans la recherche commune. Les chercheuses expérimentées de l'équipe leur garantiront leur soutien et encadrement lors de la réalisation de l'enquête et de la rédaction du mémoire final.

Les aspects éthiques de la recherche, l'accès aux cliniques privées et aux



Les 13 et 14 avril derniers, le workshop de mi-parcours s'est également tenu à l'IRMC, intégrant des invités de choix, dont Trudie Gerrits de

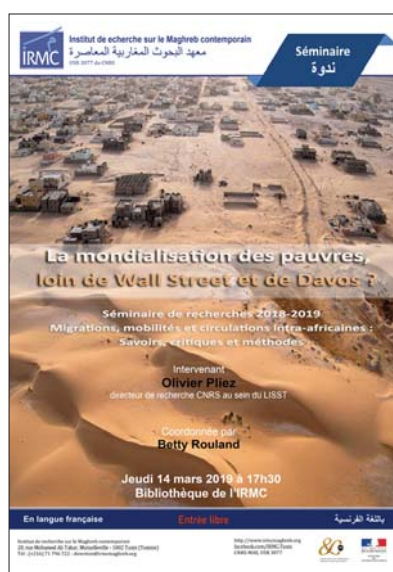
Betty Rouland

Sources

<https://cbrma.hypotheses.org/>
<http://www.uva.nl/profiel/g/e/g.j.e.gerrits/g/j.e.gerrits.html?1550242083701>
https://www.researchgate.net/profile/Francine_Tinsa

La mondialisation des pauvres loin de Wall Street et de Davos ?

Invité du séminaire 2018-2019 organisé par Betty Rouland sur la thématique « Migrations, mobilités et circulations intra-africaines : savoirs, critiques et méthodes », Olivier Pliez présentait le 14 mars 2019 à l'IRMC ses travaux dans une séance intitulée « La mondialisation des pauvres » en référence à son ouvrage récemment paru¹.



Il s'agissait pour lui de présenter un des mécanismes de la mondialisation dite *par le bas* et de changer de prisme par rapport à l'intervention de Sophie Bessis, faite quelques semaines auparavant dans le cadre du même séminaire². Olivier Pliez présente cela comme une approche géographique de la globalisation ou mondialisation des routes et des marchés, autrement dit par les « routes discrètes de la mondialisation ».

Pensée à destination des étudiants et des doctorants, cette présentation s'articulait en deux points : une

réflexion à propos de la mondialisation et un exposé des enquêtes et des pratiques des chercheurs ayant participé à cette réflexion.

La mondialisation en question

La mondialisation est assimilée par le sens commun à la Chine, comme une mondialisation économique uniquement opérée par les grandes compagnies internationales. C'est une mondialisation des flux, à l'image de ce qu'illustrent les cartes du monde des classes de terminale montrant les grands pays, les flèches schématisant les flux, etc. Cette représentation et le vocabulaire qui va avec n'est qu'une vision parcellaire de la mondialisation, vue par un prisme très hiérarchique.

C'est également la vision des réseaux, tels que le commerce international, qui est une chaîne de valeurs globales et des inégalités avec des riches sur le haut de la pyramide et des pauvres en bas. Olivier Pliez explique qu'il ne s'est jamais posé la question du type de population sur lesquelles il travaillait, c'est-à-dire les « pauvres », le titre de l'ouvrage a d'ailleurs été choisi par son éditeur. La pyramide du système capitaliste est une représentation qui apparaît au XX^e siècle et qui conceptualise la mondialisation des inégalités.

Progressivement apparaît une autre lecture à partir de celle-ci. Le « pauvre » devient la cible d'un marché global : ceux qui étaient considérés comme les laissés pour compte de la mondialisation au XX^e siècle deviennent les cibles du

marché globalisé du XXI^e siècle. Il y a pourtant un potentiel plutôt limité et les frontières entre les catégories sociales sont plutôt poreuses.

Classiquement, on définit la mondialisation comme une multiplication croissante des flux, des espaces et des acteurs. Depuis les années 1990, des travaux ponctuels se multiplient pour saisir ce phénomène à l'échelle micro. Ce sont des lectures réticulaires à enrichir mais il faut également mettre en lumière ce que l'on ne voit pas. C'est tout le travail réalisé par certains chercheurs dont Olivier Pliez, notamment celui sur les « routes » à partir d'objets du quotidien. Il donne les exemples d'études menées sur les trajets de la papaye ou de la sandale en plastique. La méthodologie diffère peu d'une étude à l'autre, il s'agit de choisir les routes à suivre (toutes ou une partie). Ces méthodes permettent de mettre en évidence les mécanismes de la mondialisation au sein même de notre quotidien.

Les routes migratoires et la mondialisation économique

Si l'analyse des routes des objets n'est pas nouvelle, il s'agit pour Olivier Pliez de montrer que les routes de la mondialisation sont aussi celles des espaces de commerce comme les marchés, révélateurs des évolutions des routes migratoires. La ville et ses relations aux espaces en dehors de la ville trace les contours de ces routes.

Ses travaux débutent en Algérie dans les « souks libyens » et les « souks de

Comptes rendus d'activités

Dubaï », notamment le souk libyen d'El Oued. Ce sont des places marchandes importantes dans les années 1990, avec des origines et des routes commerciales différentes. Il met en évidence la création de ces routes commerciales au début des années 1950, notamment depuis Koufra en Libye, et la création de petits marchés dans les villes tout au long des routes migratoires.



© alouadesouf.canalblog.com

Il compare deux de ses études aux contextes radicalement différents et aux dynamiques similaires : les enquêtes ponctuelles, tournant autour de la question « où vous retrouvez-vous lorsque vous allez dans telle ou telle ville ? », ont pour objectif de reconstituer les routes marchandes. L'exemple de son étude récente et celles entre la Libye et l'Égypte. Olivier Pliez de citer « une rue est une portion d'une route transnationale ». À la frontière égyptienne, la route devient une rue de village sur laquelle les marchés vont et viennent, les trajectoires des migrants s'inscrivent dans les routes commerciales transnationales. Sur ces

rues, sur ces routes, on entend parler de Dubaï, de la Chine, *etc.*

La mondialisation par le bas est une question que les sociologues ont commencé à explorer en 1973 avec la « crise économique » : c'est une crise pour les pays consommateurs de pétrole, une chance pour les pays exportateurs de pétrole. Avant cette crise, les routes commerciales et les routes migratoires

de travail étaient vues uniquement du Sud vers le Nord. C'est donc à partir de 1973 qu'on commence à s'interroger sur les autres routes migratoires et qu'émerge la notion de « migration de cabas ». De fait, sorties de l'Europe dans les années 1980-1990, les places marchandes se délocalisent à Istanbul.

Aujourd'hui Istanbul et ses routes migratoires existent toujours mais depuis, Dubaï a émergé, mais aussi Djeddah en Arabie Saoudite, et d'autres lieux. Ce sont des entrepreneurs transnationaux qui participent à ces routes marchandes, ils ne font pas partie des grandes entreprises internationales, ils sont à part.

Conclusion

Elles sont désormais en Asie du Sud-Est et la plupart des routes sont de fait Sud-Sud. La Méditerranée de l'échange s'est élargie progressivement et aujourd'hui elle s'étend jusqu'en Asie. Olivier Pliez explique qu'à l'heure actuelle les routes arrivent à Yiwu en Chine. C'est le plus important marché de gros de Chine, et donc du monde. Le développement de la Chine permet aujourd'hui une grande connectivité de Yiwu avec le reste du territoire (2h de train depuis Shanghai) et donc le reste du monde.

C'est la place forte des routes migratoires et les quartiers de Yiwu sont internationaux et Sud-Sud. Il y a un même quartier dit « arabe », avec ses mosquées, des écoles de traduction, des intermédiaires pour parler, faire affaire, visiter, manger, *etc.* Les migrants internationaux ne sont plus de passage, ils s'installent, ils épousent des chinoises, leurs enfants sont binationaux, *etc.*

C'est une internationalisation par étapes qui se fait sans qu'on ne puisse prédire qu'elle sera la prochaine place forte du commerce et des routes migratoires.

Manon Rousselle

1. Armelle CHOPIN, Olivier PLIEZ, *La Mondialisation des pauvres. Loin de Wall Street et de Davos*, Seuil, 2018, Paris, 128 p.
2. Séance du 28 février 2019 à l'IRMC, « Diplomatie et coopération entre la Tunisie et l'Afrique subsaharienne depuis l'Indépendance jusqu'à aujourd'hui » par Sophie Bessis.

L'internationalisation des institutions d'enseignement supérieur francophones

Le Groupe des responsables des relations internationales des institutions francophones d'enseignement supérieur (GRRIF) s'est réuni en février pour son quatrième séminaire tenu pour la première fois dans un pays du Sud. L'Université de la Manouba a accueilli les représentants des différents partenaires à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités les 11 et 12 février 2019.

anglophone. L'internationalisation est aujourd'hui essentielle pour le développement des établissements même si les stratégies divergent en moyens, capacités et autonomie.

Se poser la question de l'internationalisation francophone, c'est avant tout définir les contours de ce qu'est l'internationalisation. En cherchant à la définir et à la mettre en perspective dans une articulation

Un système tunisien d'enseignement supérieur paradoxal

Pour présenter les différents aspects du système d'enseignement supérieur tunisien, Samir Marzouki, de l'Université de la Manouba, s'est attardé sur quatre points essentiels. En premier lieu, l'histoire et l'ancrage de la francophonie en Tunisie, apparue avec la colonisation et choisie comme langue de scolarisation lors de l'indépendance. Le français est perçu comme une langue d'internationalisation et de progrès. Les élites tunisiennes sont reconnues pour l'excellence de leur formation linguistique, qui est aujourd'hui trilingue. Néanmoins, il ne s'agit pas de l'ensemble de la population. En cela, le système tunisien est très inégal, élitiste et paradoxal au vu du faible nombre d'heures consacré à l'enseignement du français, voire en français, dès l'école primaire et à la maîtrise du français par la masse scolaire.

En second point, il explique que le système d'enseignement supérieur tunisien ressemble au système français, et les exemples ne manquent pas : Ecole normale supérieure (ENS), agrégation, système LMD (Licence, Master, Doctorat) ; ce qui facilite la coopération entre les deux systèmes. Le troisième point souligne la grande féminisation de l'enseignement supérieur tunisien. Grâce à un ensemble de réformes bourguibien, qui perdure encore aujourd'hui, les chiffres montrent que les meilleurs élèves en Lettres ou au baccalauréat sont des étudiantes et des bachelères.



© ares-ac.be/fr

La rencontre se veut innovante et participative dans son approche. Le GRRIF envisage chaque séminaire annuel comme un moment de partage des bonnes pratiques et une opportunité de développer et de renforcer le réseau des professionnels de la coopération internationale. Le Groupe se présente comme un espace de dialogue et de réflexion sur les possibilités et les enjeux de l'internationalisation des institutions francophones dans un espace mondialisé et principalement

Nord-Sud, en cherchant non pas un éclairage du Nord vers le Sud mais en mettant à jour les relations des Nords avec les Suds et des Suds avec les Nords, ce quatrième séminaire interroge à travers ses ateliers et ses membres les moyens, les perspectives et les changements possibles.

Dans une première demi-journée consacrée à la Tunisie, les intervenants ont souligné les spécificités de la Tunisie et sa place dans les Suds, mais aussi de ses expériences dans les Nords.



Enfin, le quatrième point soulève la principale difficulté à laquelle ce système est confronté : l'insertion des diplômés sur le marché du travail et la fuite des cerveaux. La situation économique de la Tunisie explique une partie du phénomène mais pas entièrement. Il semble y avoir des lacunes évidentes telles que le manque de maîtrise du français, une formation générale déficiente et un manque d'adaptabilité des nouvelles générations.

Une recherche tunisienne sous la tutelle de l'Etat

Samia Charfi Kaddour a présenté en deuxième session le système de recherche tunisien, entièrement sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. La Tunisie choisit de mettre l'accent de sa politique publique sur l'attraction d'étudiants étrangers (seulement 7000 en 2017) et sur les liens entre la recherche fondamentale et les entreprises.

La recherche tunisienne, c'est 38 écoles doctorales réparties sur 13 établissements d'enseignement supérieur et 13 000 doctorants pour 1500 thèses soutenues. Samia Kaddour explique ce décalage par l'octroi automatique d'une bourse de 250 dinars par mois pour tout doctorant. Beaucoup de thèses ne parviennent pas à soutenance et un projet de réforme pour pallier à ce problème est en cours d'élaboration. Elle insiste également sur le problème du chômage des diplômés en expliquant que les orientations de la politique publique du ministère consistent, entre autres, à mettre en place des partenariats docteurs/entreprises *via* des stages qui permettraient, à terme, des embauches.



© University of Manouba UMA.

La valorisation de la recherche a un budget global de 6 millions de dinars tunisiens par an. Avec un faible capital humain et un bilan mitigé des publications tunisiennes¹, la priorité est bien l'utilisation de la recherche et la diffusion du savoir. Dans ses objectifs de relations internationales, le ministère entend valoriser son partenariat avec l'Union européenne. De fait, la Tunisie est le premier et seul pays tiers à avoir, à ce jour, intégré le programme de financement Horizon 2020, basé sur les piliers de l'excellence scientifique, de l'innovation industrielle et des défis sociétaux.

Des témoignages précieux

La session « Regards croisés » a permis de mettre en lumière les expériences de l'internationalisation par le biais de différents points de vue : doctorante, chercheuse et personnel administratif. Au regard de ces témoignages, il est important de souligner la complexité et la lourdeur administrative, du côté tunisien (certaines lois tunisiennes sont extrêmement contraignantes) comme du côté des pays du Nord, en particulier de la France (obtention de visa, changement de statut, accords de co-tutelle, *etc.*). On relève également le regret d'une chercheuse concernant les livrables et les exigences de rendre des comptes puisque cela se fait au détriment de la qualité de la recherche.

L'internationalisation est une expérience valorisante et importante pour l'ensemble des intervenants permettant d'amener une plus-value qualitative à leur travail et une reconnaissance qui serait parfois difficile sans ce processus. Le mécanisme se fait souvent grâce aux connaissances, au relationnel et la francophonie devient alors le principal opérateur de la coopération. Les lourdes contraintes administratives, le manque d'homogénéisation des accords bilatéraux, les problèmes des frais d'inscription qui se compliquent d'année en année, ne découragent pourtant pas la volonté des tunisiens pour l'internationalisation. Cela est perçu comme une grande chance et un droit important qui reste à développer en pratique, au niveau des mécanismes, pour les Suds comme pour les Nords.



La recherche et la francophonie à l'ère numérique

La question du numérique et de l'ouverture au monde virtuel a été également abordée sous plusieurs angles. Du point de vue de la gouvernance universitaire d'une part, avec la prise de conscience de la nécessité d'un renforcement des capacités, pour les Suds comme pour les Nords, dans ces domaines. Devant la multiplication des universités virtuelles, des MOOC (*Massive Open Online Courses*), des formations à distance, il est évident qu'émergent de nouveaux modèles économiques et d'autres modèles de gouvernance. Les opportunités de partenariats qui apparaissent ont pour objectif de faire du numérique un véritable levier au service de la gouvernance universitaire. Les réseaux de la francophonie travaillent activement sur ces questions, à l'image des appels à candidatures pour le développement des MOOC, des études sur les formations à distance ou les colloques sur la gouvernance universitaire à l'ère du numérique.

L'ère du numérique implique, d'autre part, de nouvelles pratiques pour la recherche. Les services

numériques comme les revues en ligne, les visioconférences, les blogs de recherche, permettent une plus grande accessibilité depuis « chez soi » à un grand nombre de ressources comme ils procurent une certaine marge de manœuvre en termes de mobilités et de moyens pour la recherche. L'accent est mis sur la visibilité de la recherche et donc sa valorisation, notamment dans l'espace francophone international.

Les partenariats, ou réseaux, sont aujourd'hui un facteur essentiel de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils permettent la diffusion des savoirs, les mobilités mais aussi une grande valorisation de la recherche par le biais notamment de la co-édition. Les membres du réseau de la francophonie sont des partenaires naturels, selon les témoignages tunisiens. La co-édition est aujourd'hui un élément essentiel pour la survie de l'édition scientifique, fragilisée par l'ère numérique – les avantages de l'internationalisation étant aussi ses inconvénients – et les partenaires francophones pour les publications en français sont essentiels, notamment pour la Tunisie.

Conclusion

Vivre l'internationalisation aujourd'hui n'est plus uniquement une expérience personnelle, d'étudiant ou de chercheur, mais un projet collectif des sphères de gouvernance aux sphères de recherche. Les stratégies sont vécues différemment mais il semble qu'une volonté par une avancée collective s'exprime. Les Nords et les Suds vivent les questions d'autonomie et de mobilité avec des difficultés différentes, mais des objectifs similaires. En intégrant les programmes européens comme *Eramus +* ou Horizon 2020, la Tunisie cherche à accroître son attractivité, ses collaborations et à attirer les étudiants étrangers dans ses établissements. Les obstacles administratifs existent de part et d'autre au niveau des pays et des bureaucraties, indépendamment des établissements eux-mêmes. Le travail actuel se porte sur les stratégies de partenariats et les nouveaux leviers de gouvernance comme les outils numériques, la co-édition ou les laboratoires transdisciplinaires et transnationaux.

Manon Rousselle



© twitter.com/hashtag/4^e séminaire photo du groupe.

1. L'indexation des publications tunisiennes n'est pas faite dans les revues en langue arabe, ce qui constitue une grande lacune du système d'évaluation.

Sources

<https://www.ares-ac.be/fr/actualites/512-l-internationalisation-des-institutions-d-enseignement-superieur-francophones-en-debat-a-tunis>

<https://www.auf.org/maghreb/nouvelles/appels-a-candidatures/colloque-gouvernance-universitaire-a-lere-numerique/>

Les 1^{ères} rencontres UC3/IRMC à Constantine

Les 1^{ères} rencontres UC3/IRMC ont été organisées les 11 et 12 novembre 2018 en partenariat avec l'Université de Constantine 3. Cette manifestation scientifique a permis à l'IRMC de présenter ses travaux, ses programmes de recherche devant les chercheurs et étudiants constantinois et d'animer des ateliers conçus sur le modèle de l'école doctorale (conférences méthodologiques, présentations et discussions des projets de thèse) à destination des doctorants.

La première journée a présenté les perspectives de la recherche actuelle au

volonté a été affichée de favoriser les échanges scientifiques avec l'Algérie – ici, en s'engageant dans un partenariat durable avec les universités de Constantine – comme celle d'encourager les doctorants algériens, et plus largement, les doctorants travaillant sur l'Algérie, à venir y faire du terrain en leur octroyant des bourses.

Amin Allal, chercheur CNRS en science politique à l'IRMC, a présenté son programme de recherche sur « Les citoyennetés industrielles » qui repose sur une équipe de l'Université de Lille 3 et

Hend ben Othman, architecte de formation, urbaniste et chercheure associée à l'IRMC, a parlé de l'apport de cette institution dans son itinéraire de formation. Pour elle, la phase de mutation actuelle favorise les grands projets urbains, l'avènement des acteurs privés et de l'action des habitants. Après avoir passé en revue les dernières rencontres maghrébines intéressant son domaine, elle a souligné le déni du patrimoine colonial. Elle a fait part de son projet d'habilitation à diriger des recherches (HDR) qui porte sur les principes et la mise en place des instruments de la décentralisation en cours.

Betty Rouland, chercheure en géographie à l'IRMC, a exposé son projet de recherche sur l'accès aux soins pour la patientèle étrangère en Tunisie et présenté son séminaire mensuel sur les migrations, mobilités et circulations intra-africaines. Par ailleurs, elle mène avec Irène Maffi, anthropologue, une enquête sur les mobilités médicales et le recours à la procréation médicalement assistée (PMA) en Tunisie.

Kmar Bendana, historienne à l'Université de la Manouba à Tunis et chercheure associée à l'IRMC, a abordé les « Chantiers d'écriture » qu'elle anime depuis des années pour consolider la formation méthodologique. Elle a appelé de ses vœux à une meilleure exploitation du bilinguisme scientifique arabe-français, bagage commun à plusieurs générations de la recherche sur le Maghreb.

Monia Lachheb, chercheure en sociologie à l'IRMC, a présenté son programme de recherche sur les



© tsa-algerie.com

Maghreb, en particulier en Algérie et en Tunisie. La matinée a été dédiée à la présentation de l'équipe de l'IRMC. Oissila Saaidia, directrice de l'IRMC, a insisté sur la politique scientifique menée à l'égard de l'Algérie par l'intermédiaire du SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France) d'Alger. La

des chercheurs du Nord et du Sud afin de poser des questions communes sur la sociologie du travail et des institutions économiques. Il a également évoqué son projet ambitieux de tenir des « états généraux de la science politique au Maghreb » pour contribuer à enrichir la discipline par des bilans et des perspectives de recherche de/sur la région.

sexualités dites marginales au Maghreb (homosexualités, prostitution, etc.).

Nassima Mekaoui-Chebout, doctorante en histoire à l'EHESS à Paris et boursière à l'IRMC de 2016 à 2018, a évoqué l'atelier doctoral mensuel de l'IRMC. Elle a rappelé, parmi les manifestations scientifiques destinées aux doctorants, l'organisation des journées doctorales de l'IRMC en 2017. Elle a conclu en présentant son projet de thèse en cours sur « Les domestiques employé.e.s au service des Européen.ne.s en Algérie coloniale (1830-1962) ».

L'après-midi a été consacrée aux présentations des ouvrages les plus

comparée. Son examen historique des politiques culturelles l'a conduite à comparer l'islam et le catholicisme tels qu'ils étaient vus et administrés par l'État colonial. Ainsi, son travail d'enquête dans les archives l'a menée à deux conclusions. La première est le constat d'une méfiance de l'État à l'égard de toutes les religions quelles qu'elles soient (protestantisme et judaïsme n'ont été reconnus légalement en France qu'après la Révolution française), qui s'est traduite par une gestion étatique des cultes tout au long du XIX^e siècle. La deuxième conclusion consiste à confirmer l'hypothèse de départ d'un traitement différencié de

L'historien Marc André (Université de Rouen) a présenté l'ouvrage issu de sa thèse paru en 2016 : *Femmes dévoilées : des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*. Son travail se place du côté de la rive métropolitaine. L'auteur s'est interrogé sur les migrations des musulmanes d'Algérie en métropole (environ 20 000 femmes sont concernées), et en particulier dans la région de Lyon, sachant que les Algériennes ne seront citoyennes qu'à partir de 1956, tandis que les Algériens sont citoyens, à certaines conditions, sous l'appellation de « Français musulmans d'Algérie » dès 1947. Par sa méthodologie, Marc André a mis en évidence la pertinence de l'enquête orale pour l'historien inspirée de la sociologie (entretien semi-directif), qu'il a nommé « histoire participative ». Ce faisant, il a montré à quel point le recours à l'interdisciplinarité en sciences sociales peut être stimulant. Il a évoqué les conditions de migration de ces femmes (regroupement familial, mariage, veuvage), puis leur « vie ordinaire » (logement, loisirs, travail), mais aussi leur implication politique dans la guerre d'Algérie (FLN, MNA). Il a prêté une attention particulière aux sources iconographiques, notamment aux photographies de la presse illustrée ou encore aux albums de famille qu'il a recueillies auprès de ses enquêtées. À cet égard, il a insisté sur la relecture genrée de son corpus de sources qu'a occasionné le changement de perspective suite au recalibrage de son sujet initial de recherche : les femmes invisibles, parce qu'invisibilisées, sont devenues visibles à ses yeux.

Enfin, Amin Allal a présenté l'ouvrage collectif paru en 2018 qu'il a dirigé avec Vincent Geisser : *Tunisie : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* La diversité des contributions et la pluralité des approches montrent un renouveau historiographique certain de



© univ-constantine3.dz

récents des chercheurs. Oissila Saaidia, directrice de l'IRMC et historienne, a présenté l'ouvrage issu de son HDR paru en 2015 : *Algérie coloniale : musulmans et chrétiens, le contrôle de l'État, 1830-1914*. Elle a développé dans un exposé synthétique la démarche méthodologique qu'elle a empruntée dans le prolongement de ses travaux antérieurs sur le fait religieux au Mashreq. Partant d'un questionnaire interrogeant les discriminations subies par les musulmans en Algérie à l'époque coloniale, son raisonnement s'est étoffé autour d'une réflexion

l'islam dans l'Algérie coloniale. Indépendamment des lois, le peu de financement des mosquées et de la formation des imams, l'accès rendu difficile aux pèlerinages, ne fût-ce qu'à la zaouia voisine, et la surveillance récurrente, constituent autant d'entraves à la liberté de la pratique de l'islam. Par ailleurs, son travail a permis de mettre en lumière la spécificité de l'Algérie concernant la situation unique du catholicisme organisé sur le modèle diocésain comme en France et non pas sur celui du vicariat apostolique ou du diocèse colonial.

Comptes rendus d'activités

l'étude du fait politique dans la Tunisie post-révolutionnaire. En particulier, les oppositions binaires classiques – entre autoritarisme et pluralisme, entre dictature et démocratie – y ont été démenties de façon convaincante. Ces actes de colloque s'inscrivent dans le sillage de l'hommage rendu à Michel Camau lors de la journée d'étude « Actualité de la question autoritaire » organisée en 2016 par l'IRMC. Amin Allal a présenté la méthodologie de la sociologie politique basée sur les entretiens et l'observation ethno-graphique. L'ouvrage est structuré en trois parties : la première s'interroge sur l'éventualité d'une refondation politique à travers les partis, les syndicats et les mouvements sociaux. La deuxième partie s'intéresse aux structures politiques (armée, sécurité, police, presse). La troisième partie astucieusement intitulée « Au-delà du mythe national, une nouvelle citoyenneté tunisienne » aborde la question des défis posés à la Tunisie. Les revendications des différentes minorités ethniques et sexuelles face aux discours racistes et homophobes questionnent la société tunisienne contemporaine. Les différentes facettes de la citoyenneté y sont abordées : le féminisme (ou sa relative absence dans le champ politique), la question des usages politiques de la *darija* (et notamment du dialecte arabe tunisien), la place de la diaspora dans les débats politiques (le désenchantement des binationaux), la question des *harragas*, etc.

La deuxième journée a commencé par deux conférences méthodologiques : la première a été assurée par Hend ben Othman, la seconde par Amin Allal. Hend ben Othman s'est intéressée à la méthodologie propre à toute recherche en sciences sociales. Elle a présenté les différentes étapes méthodologiques du travail de recherche aux doctorants : lectures ciblées (état de l'art), conduite

d'entretiens exploratoires, identification des personnes ressources, etc. Elle a surtout insisté sur le caractère itératif, et non linéaire, du processus de la recherche : dit plus simplement, la recherche naît des allers-retours permanents entre problématisation, cadrage théorique et terrain. Elle a également mis en garde contre les écueils guettant toute recherche (la problématique doit être analytique et non descriptive) et plus spécifiquement les études urbaines. En effet, si l'expertise par le biais du diagnostic territorial n'est pas à proscrire absolument, elle ne constitue cependant pas un résultat heuristique en soi, seulement celui d'un savoir-faire technique. La recherche scientifique exige et se distingue par un questionnement pertinent et original qui correspond à un contexte et des enjeux actuels.



Dans sa conférence méthodologique sobrement intitulée « Faire une recherche en science politique » Amin Allal a proposé une approche non-conventionnelle, ou du moins qui ne fait pas l'unanimité, de la mise en œuvre d'une recherche en science politique aujourd'hui. Partant de l'objet « Qu'est-ce que le politique ? », l'entrée proposée par le chercheur est celle de la sociologie politique. En esquissant l'histoire de la discipline, la proximité fondatrice du droit avec la science politique est apparue, tout comme la vocation émancipatrice du divorce entre les deux disciplines. Du conseil au prince, la science politique s'est mue en

science sociale : c'est l'acte de naissance des sciences sociales du politique. Il a défendu l'idée fondamentale selon laquelle le politique se niche dans les ramifications les plus inattendues de la société. À ce titre, en prenant l'exemple d'objets de recherche aussi variés que l'informel, la famille, le football et les loisirs, il a montré l'étendue et les possibilités offertes par un champ de recherche en pleine mutation. Il a abordé les méthodes disponibles pour mettre en œuvre une telle recherche (quantitatives, qualitatives, ethnographiques, etc.). Mais surtout, Amin Allal a insisté sur la nécessité pour tout chercheur en sciences sociales de « mettre en énigme » l'objet social par un processus d'objectivation réflexif qui consiste entre autres à déconstruire le sens commun et à chercher des réponses sociologiques à la réalité sociale.

La deuxième partie de la journée était structurée autour des présentations des travaux des doctorants algériens, pour la plupart constantinois et/ou anciens boursiers de l'IRMC, devant des enseignants chercheurs de l'UC3 et de l'IRMC. Quatre panels ont été organisés : histoire et patrimoine ; géographie, aménagement du territoire et urbanisme ; sociologie et anthropologie ; sciences sociales du politique.

Au cours des panels, les doctorants ont eu l'opportunité de présenter leurs projets de thèse qui portent sur des sujets aussi variés que l'héritage colonial de la ville de Constantine à travers l'historicisation du fait urbain et architectural (1837-1962) ou les disparités socio-spatiales dans l'accès à l'eau à Tlemcen. Les travaux des doctorants s'inscrivent dans des disciplines aussi différentes que la sociologie de l'environnement et l'histoire ottomane. Nombre de questions méthodologiques et épistémologiques, soulevées par les

pratiques disciplinaires et interdisciplinaires, mais aussi de difficultés du même ordre rencontrées par les doctorants ont été posées. Les bénéfices du recours à la science politique entendue comme sociologie politique, pour étudier les mobilisations syndicales dans la fonction publique algérienne (1989-2014), ont été bien démontrés. Les problèmes liés à la faisabilité de la thèse ont été mis en évidence à travers l'accès au terrain (ksours, c'est-à-dire l'architecture de terre, du sud algérien), ou aux sources (archives coloniales situées en France) selon les disciplines, et à travers la technicité des compétences requises pour traiter tel ou tel sujet de recherche (SIG pour la cartographie géographique, maîtrise de l'osmanli pour la lecture des manuscrits ottomans). Différents conseils ont été donnés face aux interrogations des doctorants, les discutants ont suggéré des solutions pragmatiques et adaptées aux demandes personnalisées de chacun : réduire la périodisation historique envisagée, diversifier le type de documents recherchés quand les sources sont lacunaires, mener une enquête de terrain par entretiens sociologiques avec les acteurs quand ils sont disponibles, s'ouvrir à d'autres méthodes telles que l'observation ethnographique dans une perspective plus anthropologique, *etc.*

En définitive, les discutants ont encouragé les doctorants à prendre connaissance et conscience de la propension des méthodes issues de plusieurs disciplines des sciences sociales à se compléter les unes les autres. Ainsi, la recherche doctorale sur les traces coloniales présentes dans l'espace urbain et architectural à Constantine mêle intelligemment histoire spatiale, étude de l'architecture coloniale et enjeu patrimonial autour d'un héritage contesté (la notion même de patrimoine colonial, utilisée avec

Programme de « La semaine de Constantine »
Date : 11 et 12 novembre 2018
Lieu : Salle des soutenances, Faculté d'Architecture et d'Urbanisme, Université de Constantine 3

Jeudi 11 novembre 2018
Matinée : Présentations d'ouvrages
Ossia Saadia pour son livre *Algérie coloniale musulmane et chrétienne : le contrôle de l'État, 1830-1914*, Paris, CNRS éditions, 2015, 408 p.
Monia Lachheb pour son ouvrage collectif (actes de colloque) avec Philippe Chaudat *Transgresser au Maghreb : le nomadisme et ses déplacements*, Tunis, IRMC, Paris, Karthala, 2018, 209 p.
Ames Alal et Vincent Giesler (eds.), *Tunisie : une décolonisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS éditions, 2018, 470 p.

Après-midi : Présentations des chercheurs de l'IRMC
Hend Ben Otman, Betty Rouland, Amin Alal, Monia Lachheb, Kmar Bendana, Ossia Saadia

Lundi 12 novembre 2018
9h-9h30
1^{ère} conférence méthodologique : Hend Ben Otman, (IRMC)
Pause

10h45-11h15 École doctorale (1^{ère} partie)
Salle 1 : Histoire et Patrimoine
• Mahfoud Hani (histoire, Université de Constantine 2), « Activité des Beni Mzab dans les villes du tell de 1750 à 1850 »
• Mehdi Achekak-Youssef (Université Constantine 3 / Lyon 3), « Historicisation et perspectives patrimoniales d'un patrimoine architectural et urbain de la période coloniale française à Constantine (1837-1962) »
• Tahmine BACHIR CHERIF (Université Constantine 3), « Identification et mise en valeur des savoir-faire construits de l'habitat de terre : cas des ksours du sud algérien »
• Abdelwahid BOUCHNAK (Université Constantine 3), « Le paysage urbain du secteur sauvegardé de Constantine : outils et stratégies de réhabilitation »
• Mouhamedine KHEROUADOU (Université Constantine 3), « Productions architecturales et urbaines de Constantine à l'époque ottomane »
Discutant.e.s : Ossia Saadia (IRMC), Marc André (LARHRA, Lyon 2), Badia Sahraoui (FAUL UCL)

Université Constantine 3 Salah Boudiner – IRMC

Salle 2 : Géographie, Aménagement du territoire et urbanisme
• Hichem Seghri (géographie, Université d'Oran 2), « Disparités socio-spatiales dans l'accès à l'eau : cas de l'agglomération de Tlemcen en Algérie »
• Khalel Fedi (IGTU, UCL), « Villes et géo-gouvernance : Cas de la ville de Béjaïa »
• Saimi Binegh (IGTU, UCL), « Les espaces frontaliers entre stratégie électorale et les défis de la mondialisation »
Discutant.e.s : Betty Rouland (IRMC) et Hamza Amrech (IGTU, UCL)
Pause

11h45-12h15 École doctorale (2^{ème} partie)
Salle 1 : Sociologie et anthropologie
• Abdelaziz Sifer (sociologie, Université Abderrahmane Mira, Béjaïa), « Le rapport environnement, identité et projet de vie : cas des jeunes en Kabylie »
• Mohamed Abdur Mahi (sociologie, Université Oran 2), « Le phénomène de supporter dans le milieu sportif : étude sociologique auprès des équipes de football dans la ville d'Oran »
• Ines Mabet (sociologie de l'environnement, Université Constantine 2), « Stratégies de l'environnement en Algérie »
Discutant.e.s : Monia Lachheb (IRMC) et Abdelilah Drai (UCL)

Salle 2 : Sciences sociales du politique
• Saimi Binegh (sociologie politique, Pôle universitaire Belgrad, Oran), « Mobilisations syndicales dans le secteur de la fonction publique et rapport à l'État en Algérie de 1989 à 2014 »
• Karim Sarradouni (anthropologie, Université Mouhoud Mammel, Tizi-Ouzou), « Jeunesse, insertion professionnelle et citoyenneté à l'ère des transformations de la Kabylie »
• Mohamed Essadik Ben zaat, « Impact de la politique européenne de voisinage sur la coopération euro-maghrébine : Quel rôle géographique ? »
• Rifa Ben Aissa, « La sécurité de voisinage et son impact sur la politique de sécurité de l'Algérie »
Discutant.e.s : Amin Alal (IRMC) et Badia Sahraoui (UCL)

Déjeuner
14h30-15h
2^{ème} conférence méthodologique (Amin Alal, IRMC)
15h30-16h : Discussion générale et clôture

Université Constantine 3 Salah Boudiner – IRMC

parcimonie, est questionnée). Les doctorants ont également fait preuve de savoir-faire inventif en expérimentant des méthodes inédites telles que le photo-questionnaire pour analyser la « culture paysagère » ou le « paysage urbain » du secteur sauvegardé de Constantine. Employé pour prendre contact avec les enquêtés, le photo-questionnaire a été reconnu comme une manière pertinente et originale d'initier le dialogue et de recueillir des témoignages sur le vécu de la ville par les Constantinois. Des points plus classiques de la démarche

méthodologique du chercheur ont aussi été réaffirmés : l'importance du travail d'enquête exploratoire, l'attention portée au choix de l'échantillon, la nécessité de bien identifier et hiérarchiser les acteurs interrogés pour accroître l'efficacité de la réflexion sociologique, pour mieux circonscrire le terrain et finalement pour affiner sa problématique.

Les deux journées ont permis de donner des pistes de recherche empiriques et de réflexions plus théoriques pour aider les jeunes chercheurs à mieux articuler leur propre travail heuristique. La première journée a permis de déployer les questions épistémologiques et méthodologiques, au cœur de toute recherche en sciences sociales, à travers programmes de recherche et présentations d'ouvrages. La matinée du deuxième jour a prolongé les débats sur ces enjeux avec les conférences méthodologiques. La deuxième journée, sur le modèle de l'atelier ou de l'école doctorale, a aussi été un moment d'écoute, d'échanges et de partage autour des projets de thèse des uns et des autres. Présenter sa problématique, son terrain et sa méthodologie en dix minutes de manière claire et intelligible à l'oral est un exercice exigeant qui impose une rigueur scientifique et une discipline de travail à tous. La discussion pédagogique et la nécessité de répondre aux critiques constructives de ses pairs en est un autre, complémentaire. La présentation doctorale d'un travail en cours permet un bilan d'étape indispensable pour repenser et éventuellement reformuler ses pratiques de recherche.

Nassima Mekaoui-Chebout

L'Ecole doctorale itinérante Maghreb-Afrique subsaharienne de l'IRMC, témoignage d'une doctorante

Imane el Fakkaoui, *doctorante, Centre marocain des sciences sociales, Université Hassan II, FLSH Ain Chock Casablanca, Maroc – la migration des femmes subsahariennes au Maroc*

Les trois éditions de l'école doctorale itinérante ont réuni des doctorants et des docteurs, issus de plusieurs disciplines (sociologie, histoire, anthropologie, géographie, droit, agronomie, économie, démographie), ainsi que des encadrants et des conférenciers (chercheurs ou enseignants).

Les trois formations intensives se sont tenues à Bamako (Mali) en 2016, à Saint Louis (Sénégal) en 2017 et à Ouidah (Bénin) en 2018. Elles regroupaient un nombre important de doctorants et des jeunes chercheurs africains. Courtes, mais efficaces, ces formations nous ont permis de survoler notre continent. Entre les participants s'est développé un partage d'informations et d'expériences, un apprentissage interactif et participatif des cultures et des habitudes de l'autre. Les échanges ont dépassé les salles de cours pour s'imposer dans les couloirs des résidences et autour des tables à manger, ainsi que pendant les sorties organisées chaque soir par les doctorants originaires du pays où s'organisait l'école, jouant ainsi le rôle de guide et de négociateur lors de nos transactions.

Des liens, des amitiés et des relations qui dépassent les frontières ont été établis par la suite entre les doctorants, pour former un réseau de chercheurs qui collaborent : lecture des travaux, correction en cas de besoin, partages des

annonces liées aux appels à communications et aux différentes opportunités. L'école doctorale itinérante en sciences sociales est une occasion unique de s'ouvrir sur d'autres thématiques, disciplines et terrains de recherche.

L'école doctorale se déroule toujours en deux temps. Les matinées sont consacrées aux conférences qui donnent lieu à des débats entre l'ensemble des doctorants et les conférenciers. Elles permettent de renforcer les convergences entre les travaux des étudiants et les avancées scientifiques récentes sur l'Afrique. Le second temps est consacré aux ateliers où l'occasion est donnée aux doctorants de présenter leurs travaux relevant de disciplines différentes, et abordant des thématiques

diversifiées. Les présentations des doctorants, d'une durée maximale de 20 minutes, doivent permettre à l'auditoire de comprendre le sujet de la thèse, sa méthodologie, ses hypothèses, les premiers résultats et les terrains pratiqués. En retour les encadrants et les autres doctorants jouent le jeu de la discussion, pointant les convergences avec leurs propres travaux, apportant des conseils méthodologiques ou bibliographiques, des recommandations, parfois des orientations, ou posant des questions d'ordre factuel.

Ces ateliers ont permis de faire bénéficier d'un regard extérieur, fondé sur des remarques pertinentes qui ont permis aux doctorants de sortir de leur propre pensée et d'apporter un nouveau regard sur leur problématique.

Photo des doctorants maghrébins lors de la première édition de l'école doctorale itinérante qui a eu lieu à Bamako en 2016



© photo d'auteur.

Comptes rendus d'activités

Les photos de la deuxième édition à Saint Louis



© photo d'auteur.

Les photos de la troisième édition à Ouidah, Bénin



© photos d'auteur.

La recherche juridique en Tunisie à travers *la Revue tunisienne de droit*. Questions à Mohamed Charfi

10^{ème} anniversaire de la mort de Mohamed Charfi, 2018
Entretien avec Elise Helin et Kmar Bendana

Publication de l'Institut des hautes études de Tunis (IHET), créé en 1945 et placé sous la tutelle scientifique de l'Université de Paris, *la Revue tunisienne de droit* (RTD) est née, en 1953, à l'initiative des professeurs agrégés, détachés des facultés françaises et affectés à la section droit de l'Institut. Si dans sa direction, comme dans l'ambition de ses fondateurs, la RTD s'ouvre au monde des praticiens, elle n'en reste pas moins un projet académique. En ce début des années 1950, sa naissance témoigne d'un important changement. Comme le rappelle, à juste titre, Sana Ben Achour : « auparavant porté par les administrateurs et les gens de la robe, le savoir juridique passe, avec la RTD, aux professeurs universitaires spécialisés dans la production du savoir ».

Après l'indépendance, la revue cesse de paraître durant trois années avant d'être à nouveau publiée, en 1962, mais désormais sous la tutelle d'une instance nationale, l'Université de Tunis. Cette nationalisation de la RTD, souvent appelée « tunisification », prend une signification concrète à partir de 1962/1965. Jusqu'alors éditée sous la forme de cahiers de couleur jaune, la RTD arbore maintenant le rouge et blanc du drapeau national. En 1966, pour la première fois, elle paraît sous la direction d'un universitaire tunisien, Chedly Ayari, alors doyen de la Faculté de droit, des sciences politiques et



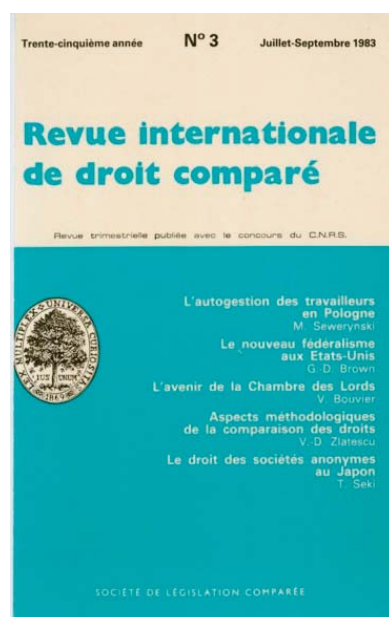
© zellige.fr

économiques de Tunis. Ce changement dans le personnel dirigeant s'accroît avec l'arrivée de nouveaux diplômés nationaux. Cependant, les coopérants français restent présents, du moins dans le comité de rédaction de la revue, jusqu'en 1976 et continuent de contribuer à sa parution par la publication d'articles. À partir de 1975, la *RTD* accompagne une seconde évolution, celle de l'arabisation de l'enseignement et de la recherche. C'est en effet à compter de cette date qu'apparaissent, aux côtés des contributions en langue française, les premiers articles publiés en arabe. Enfin, la *Revue tunisienne de droit* reste, jusqu'à nos jours, un miroir de l'évolution du droit tunisien et un témoin du développement des différentes disciplines du droit en Tunisie, avec l'arrivée de nouveaux spécialistes et la création de nouvelles institutions génératrices de droit, comme le Tribunal administratif.

Inspirée des modèles français dans sa présentation en différentes rubriques, la *RTD* s'en éloigne par son caractère généraliste, accueillant aussi bien le droit privé que le droit public. La comparaison avec les revues juridiques françaises trouve en effet sa limite dans l'absence d'un découpage disciplinaire. La pluralité des revues juridiques tunisiennes ne relève pas d'une autonomie des différents corps professionnels. *Al-qada wa al-tashri'* est la revue des magistrats, *Al-muhamet* est publiée par les avocats et les universitaires s'expriment dans la *RTD*. Publication de la Faculté de droit, des sciences politiques et économiques de Tunis depuis 1966, puis du Centre d'études de recherches et de publications (CERP) de cette même faculté à compter de 1976, la *RTD* porte la marque de la tutelle exercée. À partir de 1986, c'est à ces derniers que revient la direction de la revue. La *RTD* n'est

donc pas la revue d'un homme ou d'une équipe précise. Cependant, elle reste, malgré la création des Facultés de droit de Sousse et de Sfax, une revue essentiellement « tunisoise ». En 1987, la Faculté de droit de Tunis se scinde en deux et la *RTD* fait explicitement écho à cette scission. La fonction de rédacteur en chef devient bicéphale, désormais assurée par un représentant des deux nouvelles Facultés de droit de Tunis.

Quelques personnalités, par la longévité de leur engagement dans la revue et la diversité des fonctions qu'ils y ont occupées, ont largement accompagné son évolution.



Membre du comité de rédaction de 1963 à 1986, Mohamed Charfi assure le secrétariat de rédaction de la *RTD* de 1963 à 1968, alors qu'il est assistant à la Faculté de Tunis. Après avoir soutenu un doctorat à la Faculté de droit de Paris en 1967, puis obtenu le concours d'agrégation des facultés françaises de droit en 1971, il occupe la fonction de rédacteur en chef de la *RTD* à partir de 1973, jusqu'en 1978. C'est à ce titre que nous l'avons sollicité, pour la réalisation d'un entretien qui voulait,

tout d'abord, évoquer les hommes, dirigeants ou chercheurs y publiant leurs articles, ayant contribué à la création, la relance et la pérennité de la *RTD*. Le projet avait également pour ambition de porter un regard sur l'architecture de la revue et sur son fonctionnement interne, d'analyser l'évolution de son contenu, ainsi que son rôle dans la diffusion du savoir juridique. Sur ces différents thèmes, Mohamed Charfi a accepté de répondre à nos interrogations [en 1995], en fonction de ses souvenirs et de ses propres conceptions. Il apporte le témoignage d'un homme dont la carrière universitaire a été marquée par l'exercice de différentes fonctions, notamment au sein de la *RTD* et qui est resté attentif à la recherche et à la vie de l'université en Tunisie.

Texte de l'entretien (1995)

Quels sont vos premiers souvenirs de travail à la Revue tunisienne de droit ?

Mes débuts à la *Revue tunisienne de droit* sont ceux d'un travailleur manuel. J'étais jeune assistant à la Faculté de Tunis, avec deux autres collègues, Sassi Ben Halima et Habib El Ayadi. Nous étions, je crois, parmi les premiers Tunisiens à débiter comme enseignants à la Faculté de droit, qui était alors encadrée presque exclusivement par des coopérants français, dont la plupart étaient agrégés. En 1964, la *Revue tunisienne de droit* était en panne. Elle avait démarré en 1953, avait paru de façon régulière jusqu'en 1958. En 1962, le professeur Jean Verdier, un enseignant français de très grande qualité, avait réussi à rassembler des arrêts de droit international privé, en collaboration avec des magistrats de Tunisie. Il les avait classés et commentés pour

Hommage à Mohamed Charfi

confectionner entièrement le numéro de 1962. Depuis, la revue avait à nouveau cessé de paraître. Mademoiselle de Lagrange, grande figure de l'époque, était parvenue tant bien que mal à réunir quelques articles et des arrêts qu'elle avait elle-même commentés. Un incident avec l'imprimeur, qui avait sous-traité la composition chez un autre, retardait le travail et on m'a donc « bombardé » secrétaire de rédaction. J'étais très fier d'être associé à la recherche. Pour un jeune assistant – ma thèse n'était pas encore achevée –, être associé à la recherche était quelque chose d'extraordinaire.

Donc, pour vous, une revue c'est déjà de la recherche ?

Bien sûr, c'est de la recherche : c'est déjà un haut niveau par rapport à un étudiant. Je m'occupais principalement d'aller chez l'imprimeur, chercher des épreuves et les donner aux auteurs pour qu'ils les corrigent. Je devais ensuite réaliser moi-même les deuxième, troisième parfois quatrième corrections parce qu'à l'époque il n'y avait pas de traitement de texte, comme maintenant. Par la suite, j'assurais la diffusion chez les libraires. Ma contribution était donc principalement matérielle. Tout cela se faisait sans aucune rémunération. Lorsqu'on envisage les conditions actuelles de la recherche, on se dit que la Tunisie de maintenant a été construite par des pionniers. Je parle de tous ces enseignants qui ont fait démarrer l'université tunisienne.

Aviez-vous les sentiments, à l'époque, qu'il s'agissait d'une période charnière pour la Revue tunisienne de droit ?

Certainement, mais sans rupture. La Faculté était encadrée par des

enseignants français, puis les Tunisiens ont fait progressivement leur entrée. L'État tunisien a toujours veillé à ce que la Faculté soit dirigée par un agrégé. Il a donc fallu attendre l'arrivée du premier agrégé tunisien – Chedly Ayari – pour que la direction soit « tunisifiée ». Par la suite, on a continué à confier les cours à des agrégés, donc à des Français, jusqu'à ce qu'une nouvelle génération de Tunisiens prenne la relève. Cela s'est fait progressivement, sur une période d'une dizaine d'années.

La Revue tunisienne de droit a été lancée par les juristes et les économistes ?

La science économique est née dans les Facultés de droit, puis elle a pris son indépendance. C'était la même chose à l'égard de la *Revue tunisienne de droit*. À un certain moment, le directeur de la revue était Chedly Ayari, un économiste. Il a été doyen lorsque droit et économie étaient dans la même faculté. Mais, depuis, on s'est séparés. C'était un divorce à l'amiable... Ce sont les juristes qui ont fait naître l'économie. Un bon juriste doit avoir des éléments d'histoire, de philosophie, d'économie et de sociologie.

Est-ce qu'il y avait déjà eu des Tunisiens intégrés à la Revue tunisienne de droit avant la création de l'Université de Tunis ?

Très peu. La *Revue tunisienne de droit* était ouverte à tous les Tunisiens qui étaient capables d'y participer. Déjà, dans les « numéros jaunes », des contributions de Tunisiens avaient été publiées. Il s'agissait d'avocats très bien formés, mais pas d'universitaires, parce qu'il y avait très peu d'universitaires à l'époque.

Pensez-vous que la Revue tunisienne de droit ait voulu continuer l'œuvre de quelques hommes comme Stéphane Berge ou Georges Rectenwald, si ce n'est pas la pratique du droit du moins dans la réflexion sur le droit ?

Oui. Je voudrais rappeler que la Faculté de droit de Tunis est la continuation de la section juridique de l'Institut des hautes études de Tunis. Les enseignants de la faculté ont toujours eu conscience qu'il s'agissait d'un centre de recherche de qualité. Il ne faut pas oublier que sont passés par Tunis de grands noms du droit et de l'économie : René Chapus, Raymond Barre, Roger Jambu-Merlin... Les enseignants de Tunis ont toujours eu conscience de passer par un centre de rayonnement et pour un agrégé recruté pour deux, quatre ou six ans, il fallait marquer son passage par un ou deux articles publiés à la *Revue tunisienne de droit*. D'autant que les autorités tunisiennes encourageaient beaucoup la publication de la revue, ainsi que la recherche en général. Je me rappelle qu'en 1965 ou 1966, Mahmoud Messaâdi, alors ministre de l'Éducation, a provoqué une réunion rassemblant tous les enseignants de la Faculté de droit. Il leur a dit l'espoir du gouvernement tunisien que tous les enseignants participent à la recherche sur le droit tunisien, pour le découvrir, le comprendre, le faire connaître et éventuellement le faire évoluer. À l'époque, on demandait aux coopérants de laisser des cours photocopiés. C'était difficile, dans la mesure où un cours photocopié représente un travail de plusieurs années de recherche, qui impose de s'imprégner du droit du pays. Pour un étranger, cela ne se fait pas en une ou deux années. Cette réclamation n'a d'ailleurs jamais été satisfaite et il a fallu attendre, par la suite, que des Tunisiens le fassent.

Hommage à Mohamed Charfi

Comment fonctionnent les différents comités de rédaction auxquels vous avez participé ?

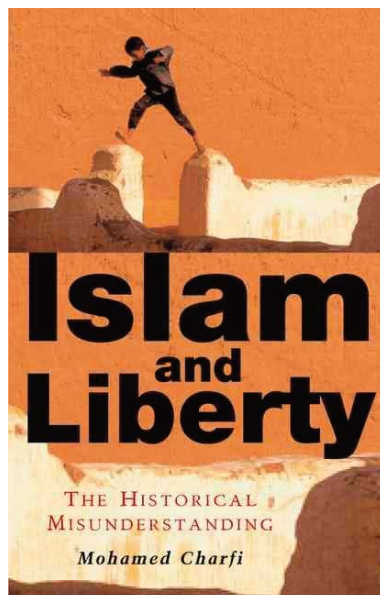
Dans les années 1960, le comité de rédaction était plus formel ou honorifique que réel. C'est-à-dire que les responsables de la revue cherchaient à associer les grands noms de la pratique judiciaire tunisienne : le premier président de la cour de cassation, le premier président de la cour d'appel, le procureur général, *etc.* Tout ce monde là faisait partie du comité de rédaction. On se réunissait une fois par an. On se félicitait de la parution du dernier numéro de la revue et les enseignants demandaient aux magistrats d'aider la revue en fournissant les arrêts les plus intéressants. C'est ce que les magistrats faisaient. Certains allaient plus loin et nous fournissaient soit les conclusions d'un procureur, soit une note sous un arrêt. C'est la matière première, pour un juriste, à côté de la loi qui est le droit théorique. L'œuvre d'un juriste est de comparer constamment le droit pratique et le droit théorique et de voir l'osmose entre les deux.

Au cours des années 1960 et au début des années 1970, il s'agissait surtout d'initiatives individuelles. Les responsables de la revue réclamaient des articles aux enseignants : on mendiait parfois les articles. À partir de 1975, le comité de rédaction a commencé à avoir une consistance réelle. On recevait des articles qu'on pouvait se permettre de lire et, ainsi, assumer un véritable travail de comité de rédaction.

Comment était impulsé un article ?

Peu de sujets étaient choisis avant une proposition d'auteur. Tel enseignant, intéressé par tel secteur du droit et réputé pour la qualité de ses cours, était sollicité pour s'exprimer là où il était le

plus à l'aise, là où il pouvait apporter à la recherche.



Quels étaient les modes d'intervention ?

Du temps où mademoiselle De Lagrange était rédactrice en chef, je pense que les articles passaient directement. Evidemment, Mademoiselle De Lagrange agissait de cette manière parce que n'écrivaient que des agrégés, des enseignants confirmés. On ne pouvait pas avoir des remarques à faire. Quand, par la suite, la revue a été ouverte à de jeunes assistants, la plupart du temps, leurs articles étaient bons et ils étaient publiés directement. Il est arrivé que certaines retouches soient apportées, mais cela s'est toujours fait amicalement, dans des discussions individuelles.

Est-ce qu'il y avait des modèles dans ce travail éditorial ?

C'est le plus difficile. Je crois qu'il n'y a jamais eu de responsable, sauf pour les mémoires de DES. L'expérience a été menée sur quelques numéros mais c'est un travail colossal dont l'intérêt varie selon l'importance du mémoire. Il peut y avoir de très bons

mémoires qu'il est dommage de ne pas commenter et d'autres qui ont beaucoup moins d'intérêt.

La Revue tunisienne de droit était-elle ouverte à des jeunes chercheurs ?

Au cours de la période française, c'était une revue de chercheurs confirmés. Par la suite, plus de jeunes Tunisiens étaient recrutés à la faculté, plus la revue leur permettait de faire leurs premiers pas dans la recherche. Dans la mesure où ces jeunes assistants avaient besoin de publier des travaux pour évoluer dans leur carrière, ils rendaient service à la *Revue tunisienne de droit* autant qu'elle les aidait.

Pouvez-vous dater cette évolution ?

Je crois que les années 1970 ont été une véritable charnière entre la période à dominante française et celle à dominante tunisienne. Les coopérants ont continué à exister pendant plusieurs années, mais la faculté était devenue principalement tunisienne. La langue arabe faisait son entrée. La revue s'arabisait, se « tunisifiait » et prenait de l'ampleur.

À partir de la fin des années 1970, apparaît un noyau dur au sein du comité de rédaction, sur lequel semble reposer la responsabilité de la revue. Cette période correspond-elle à la stabilisation d'une élite universitaire ?

Bien sûr. Alors que les enseignants tunisiens ne constituaient que quelques unités, ils sont aujourd'hui des centaines, seulement en droit. La revue est le reflet de cette évolution.

Quel serait votre commentaire sur le passage des « petits cahiers jaunes » aux volumes rouge et blanc. Est-ce que c'était quelque chose de conscient ?

Hommage à Mohamed Charfi

Il y a eu beaucoup de choses non dites mais qui existaient quand même. C'était un début de tunisification.

Pourquoi la partie arabe est elle apparue en 1975 ?

La recherche sur le droit tunisien moderne, ainsi que son enseignement, ont commencé en français. L'évolution normale supposait que la recherche, comme l'enseignement, se fassent un jour en langue arabe. C'est dans l'ordre des choses et cela devait commencer lorsque des chercheurs tunisiens seraient prêts et désireux de faire leurs recherches et d'enseigner en langue arabe. Cette évolution s'est déroulée progressivement depuis les années 1970.

La Revue tunisienne de droit a-t-elle publié les premiers articles en arabe qu'elle a reçus ?

Oui.

Est-ce qu'on écrivait en français sur certains sujets et en arabe sur certains autres ?

Je crois que l'on écrivait en français sur tous les sujets. Je ne pense pas qu'il y ait de sujets pour lesquels la langue française soit inadaptée. On peut penser, *a priori*, que la branche du droit la plus proche de la tradition, celle qu'on traite de préférence en arabe, est le statut personnel. Or, le statut personnel a fait l'objet de nombreuses études en langue française depuis le début des années 1960.

Ce thème est-il venu spontanément ?

C'est un sujet de discussion inépuisable. C'est là où il y a un droit tunisien extrêmement original. La

procédure civile tunisienne ressemble beaucoup à la procédure civile française ou italienne. Le droit des successions, quant à lui, ressemble beaucoup au droit égyptien ou syrien. Tandis que pour le mariage, le divorce, la filiation, la Tunisie est partie d'un système traditionnel et l'a modernisé à sa manière. À l'époque, les dirigeants tunisiens espéraient servir de modèle pour d'autres pays arabes. Cela ne s'est pas fait malheureusement. Seul le Yémen du Sud nous a imités. Mais, depuis la réunification, le Sud a renoncé à son code du statut personnel et la Tunisie est restée l'exemple unique. Le code du statut personnel tunisien est donc le code tunisien par excellence.



©alterinfo.net

Y avait-il des thèmes dont vous remarquiez l'absence ?

Oui. Par exemple, le droit commercial était le parent pauvre. Mais depuis les choses se sont améliorées avec l'arrivée de commercialistes tunisiens. La revue marche avec le spécialiste tunisien. Elle ne fonctionne pas avec les besoins du marché, mais avec les possibilités de la production.

La Revue tunisienne de droit n'aurait-elle pas voulu jouer, de façon active, le rôle de reflet ou d'écho du développement des différentes disciplines du droit en Tunisie ?

La revue était, de façon consciente, sans que cela fasse nécessairement l'objet de discussions ou de votes, le porte-parole de la tendance moderniste du droit tunisien. Il est évident que le droit tunisien est balloté entre un pôle traditionaliste, conservateur et un pôle rénovateur, moderniste. Beaucoup de magistrats peuvent se considérer comme les gardiens du temple et sont donc des esprits conservateurs, dans le bon sens, estimant que le *fiqh* est ce qu'on a fait de mieux et qu'il n'y a pas lieu de changer. Pour ces magistrats, tout changement est un déchirement et toute innovation doit être ramenée, autant que possible, à la règle ancienne. On peut toujours interpréter un texte nouveau à la lumière d'une philosophie ancienne, et ainsi le vider de son sens.

Pour le point de vue opposé, moderniste, la loi de la vie, c'est le changement. Tout peuple qui n'avance pas recule, et le droit a besoin d'évoluer. Il faut donc adopter des textes nouveaux et les interpréter correctement, c'est-à-dire dans un esprit nouveau. Si le législateur n'adopte pas des textes nouveaux, il faudrait que la jurisprudence évolue et qu'à partir de textes anciens, des solutions nouvelles soient adoptées. Dans la plupart des cas, la *Revue tunisienne de droit* a prôné la modernité et les articles cherchaient à démontrer la possibilité, pour le droit tunisien, d'évoluer. Les décisions empreintes de conservatisme étaient critiquées, alors que les décisions empreintes de modernisme étaient, au contraire, bien expliquées et mises en valeur. Peut-être que finalement, c'est le rôle essentiel de cette revue. La *Revue tunisienne de droit* était un

encouragement à la jurisprudence pour qu'elle évolue dans le sens d'une modernisation du droit tunisien. Je ne dis pas qu'elle a toujours réussi à le faire, mais je suis sûr qu'elle a influencé, dans beaucoup de branches, l'évolution du droit tunisien.

La Revue tunisienne de droit a-t-elle accompagné l'évolution institutionnelle plus que la réflexion sur le droit tunisien ?

Les deux sont intimement liées. Il ne peut pas y avoir d'évolution sans réflexion. Le législateur tunisien a pris des options révolutionnaires dans certains secteurs : pensez à la répudiation remplacée par le divorce, ou bien l'abolition de la polygamie. Dans d'autres secteurs, notamment en matière de filiation, il s'est exprimé de façon allusive. Il fallait – c'est le rôle de la doctrine – expliquer, à chaque fois que le législateur s'était exprimé de façon allusive, où il voulait aller et où les tribunaux, en interprétant, pouvaient aller. Mademoiselle De Lagrange, dans un article sur le législateur tunisien et ses interprètes, avait décortiqué les choix législatifs et les avait comparés aux choix jurisprudentiels, pour voir où il y avait presque connivence et où il y avait discordance. Par ailleurs, la réflexion peut devancer l'évolution du droit. Quand on s'adresse au législateur pour lui demander de réformer tel texte, cela signifie qu'on a réfléchi sur la réalité et qu'on trouve qu'elle est perfectible.

La Revue tunisienne de droit a donc joué un rôle d'avant-garde ?

Nombreux sont les articles qui sont des appels au législateur pour qu'il modifie la loi ou pour qu'il l'explicite mieux. Parfois, le commentateur d'une

décision trouve que les tribunaux n'interprètent pas de la meilleure façon un texte et appelle le législateur pour qu'il intervienne par une loi qui explicite sa pensée, afin d'éviter les errements constatés. Dans ce cas, on peut dire que la doctrine appelle le législateur à jouer son rôle d'arbitre à l'encontre de la jurisprudence.

Comment diffusiez-vous la revue ?

Elle était vendue en librairie et à la faculté. À la faculté, pour les étudiants et en librairie, pour les autres.

Vous souvenez-vous des tirages ?

Non. Mais je me rappelle de stocks d'inventus très importants.

Le caractère généraliste et universitaire de la Revue tunisienne de droit a-t-il joué un rôle dans diffusion ?

Le caractère généraliste est lié à une question de moyens. La petite Tunisie ne peut pas se permettre de diffuser plusieurs revues juridiques spécialisées. Le caractère universitaire était à la fois le défaut et la qualité de *la Revue tunisienne de droit*. Celle-ci est, je pense, une revue de haut niveau. C'est donc une revue où le même monde se regarde, où des juristes écrivent pour des juristes, je dirais même des juristes confirmés pour des juristes confirmés. Evidemment, la revue a également toujours été un support fondamental pour la formation des étudiants. Des arrêts y sont commentés tout le long de l'année et chaque année, dans chaque branche du droit, les arrêts sont puisés dans *la Revue tunisienne de droit*. C'est donc un support du savoir, un support pédagogique. L'idéal serait que la revue soit aussi un moyen de communication entre l'ensemble des théoriciens de la

faculté et l'ensemble des praticiens du droit, avocats et magistrats. Je crois qu'à ses débuts, *la Revue tunisienne de droit*, n'a pas pu jouer ce rôle pleinement. Le palais de justice fonctionnait en arabe, la revue était écrite en français ; le Palais de justice était dirigé par les magistrats tunisiens, la revue éditée par des professeurs français. Ces deux mondes se regardaient, cherchaient parfois à coopérer, mais enfin, ce n'était pas toujours la même façon de penser, ni le même idéal de justice, ni la même conception du droit. L'osmose n'était pas garantie. Avec le temps, je crois que cet obstacle s'atténue. Aujourd'hui, je ne dis pas que cet obstacle a disparu, mais il compte vraiment très peu. Le corps de la magistrature s'est rajeuni et désormais, tous les magistrats des tribunaux de première instance et même la plupart des magistrats des cours d'appel ont été étudiants à la Faculté de droit. Ils se sont familiarisés avec *la Revue tunisienne de droit* et ont appris leur droit en la lisant. Donc, si la revue n'a pas beaucoup influencé la jurisprudence il y a trente ans, elle est en train de l'influencer, aujourd'hui, au moins au niveau des juges du fond.

Est-ce que les avocats et magistrats achètent la Revue tunisienne de droit ?

Pour les jeunes magistrats, j'en suis à peu près sûr aujourd'hui.

Comment situeriez-vous la Revue tunisienne de droit par rapport à d'autres revues juridiques tunisiennes et notamment par rapport à la revue des magistrats ?

Comme *la Revue tunisienne de droit*, la revue *Al Qada wa al tashri'* [Justice et Législation] joue aussi son rôle de revue juridique, en faisant connaître et en

Hommage à Mohamed Charfi

expliquant le droit et la jurisprudence. Cette revue, qui tenait une place importante, a toujours été très proche de la jurisprudence et des vues des tribunaux. Elle était donc plus analytique que critique, alors que *la Revue tunisienne de droit* était autant critique qu'analytique, voire plus critique qu'analytique. Ce sont deux revues qui se complètent.

La Revue tunisienne de droit est-elle présente à l'étranger, dans les centres de recherche et dans les facultés ?

Quand j'étais rédacteur en chef, on avait un réseau d'échanges considérable, avec des facultés de droit francophones, avec des bibliothèques universitaires. Je ne sais pas comment les choses ont évolué.

La Revue tunisienne de droit a-t-elle joué un rôle décisif dans la diffusion d'un droit proprement tunisien et d'une pensée juridique tunisienne ?

« Rôle décisif », l'expression est trop forte. Je ne sais pas si le droit tunisien est connu à l'étranger autant qu'il devrait l'être. Je ne le pense pas. Je crois, au contraire, que c'est un droit original qui est assez méconnu, notamment en ce qui concerne le code du statut personnel. Il était connu, en Europe, dans les années 1960 et 1970, peut-être. Mais aujourd'hui il est oublié. Lorsqu'on parle de droit musulman, en France, en Angleterre ou en Amérique, on ne pense pas que ce droit soit capable d'évoluer comme il l'a fait en Tunisie. Actuellement, il y a des efforts à faire pour diffuser la revue et faire connaître le droit tunisien. Elle pourrait être un bon miroir des innovations tunisiennes.

Cette méconnaissance est-elle liée à l'ignorance du droit musulman, ou tient-elle à la faiblesse du droit comparé chez les juristes en général ?

Le droit comparé n'a pas la place qu'il mérite à l'étranger. En Tunisie, nous sommes de bons comparatistes. Un juriste tunisien qui se respecte est un juriste qui possède des éléments de droit français assez importants et de droit du Moyen-Orient non négligeables. Nous sommes un peu spécialistes de droit comparé. Mais, à l'étranger, le droit comparé reste le parent pauvre dans les facultés. C'est dommage.

n'y avait pas de droit commercial tunisien. Les tribunaux français appliquaient le droit commercial français. Il existe cependant quelques exemples. En matière d'assurance, la loi de 1930 – une des lois qu'on dit parfaite – a été reproduite presque textuellement dans le journal officiel tunisien. Mais, pour l'essentiel du droit civil, du droit pénal, le droit tunisien est resté tunisien. Le protectorat n'a pas essayé de le franciser. La preuve en est qu'après le protectorat, le législateur tunisien moderne et indépendant, n'a pas senti le besoin de modifier ces codes. Parmi les codes essentiels, le code des obligations et des contrats, a connu sa



© leaders.com.tn/article/5391

Pensez-vous que la Revue tunisienne de droit reflète le passage d'un droit colonial à un droit étatique national ?

Il ne faut pas se méprendre. La branche coloniale du droit tunisien a été négligeable. Sous le protectorat, en dehors du droit foncier, les branches du droit qui intéressaient la colonisation n'étaient pas objet de législation. Le droit français était appliqué directement. Ainsi, à l'indépendance, il

première version avant le Protectorat. Il a été correctement élaboré et promulgué au cours des premières années du protectorat et il est resté en vigueur jusqu'à nos jours. N'oubliez pas que le premier code tunisien date de 1864, qu'il a été élaboré dans la foulée de la première Constitution et du *Pacte Fondamental*. Nous avons donc une tradition juridique. Le colonialisme n'a pas trouvé un non-État. Il a trouvé un État moderne qui s'était déjà constitué et qui fonctionnait, en dépit de ses

Hommage à Mohamed Charfi

imperfections. Il s'agissait donc d'une structure étatique, et non d'un pays tribal, comme on le dit parfois.

droit. La Revue tunisienne de droit expose et explique le droit tunisien tel qu'il est conçu et tel qu'il est pratiqué.

Quelques articles de réflexion politique se sont glissés par-ci par-là. Mais cela n'a jamais été une préoccupation réelle de la revue.

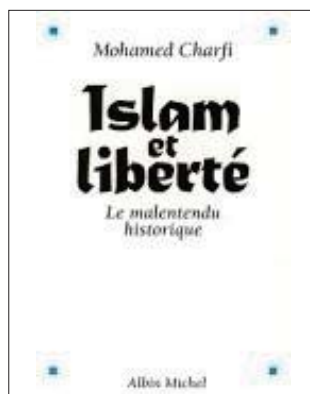
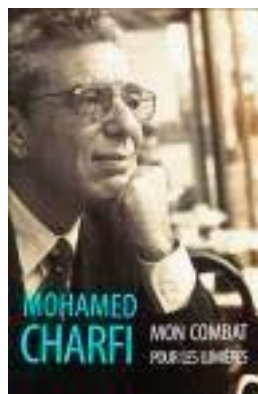


© youtube.com/watch?v=0Jx57G...

Comment situez-vous la Revue tunisienne de droit dans la naissance de l'Université tunisienne et dans l'enseignement du droit au sein de l'Université tunisienne ?

Quelle est la part des articles de réflexion sur la vie politique ?

Il y en a très peu. Au début, la revue se voulait scientifique, c'est-à-dire aussi loin que possible de la politique.



Le droit, si on le réduit à des textes de loi et à des arrêts de jurisprudence, est un droit sec, un droit incohérent ou incompréhensible. Il faut décortiquer les textes, les rapprocher des arrêts pour bien étudier le va-et-vient entre la théorie et la pratique. Et je crois que c'est l'œuvre de *la Revue tunisienne de*

Comment percevez-vous la revue en tant que lecteur ?

La Revue tunisienne de droit d'aujourd'hui, comparée à ce qu'elle était à la fin du Protectorat et au début de l'indépendance, est à l'image de la Tunisie des années 1990. D'abord sur le plan quantitatif. La différence saute aux yeux entre les premiers numéros qui étaient plutôt maigres et les livraisons des dernières années qui sont parfois un peu trop volumineuses. Quant à l'aspect qualitatif, je ne dirais pas que la qualité des articles est meilleure. Ce serait à la fois manquer de respect aux grands maîtres qui étaient les fondateurs de la revue et être injuste à leur égard. Je dirais plutôt que les premiers chercheurs qui y ont publié leurs travaux, ont placé la barre assez haut. Les chercheurs d'aujourd'hui sont des continuateurs fidèles qui, dans l'ensemble, maintiennent le même niveau, même si leurs articles sont probablement plus engagés et plus variés. Il est normal qu'ils soient plus engagés, car les juristes tunisiens parlant du droit tunisien et surtout du droit musulman observent moins de réserve. Ils sont aussi plus variés car rares sont les disciplines juridiques qui ne sont pas abordées. On peut dire que le lecteur assidu, pourvu qu'il ait la patience de la lire en entier, est assuré d'avoir une vue globale de l'ensemble du droit tunisien dans pratiquement toutes ses branches, et une connaissance des différents courants qui traversent la doctrine et la jurisprudence tunisiennes dans toute leur diversité.

Tunis, 1995

AGENDA DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR OU EN PARTENARIAT AVEC L'IRMC

► 7 mai 2019

« Processus de construction des problèmes publics autour du corps de la femme pendant la période transitionnelle (2011-2014) »

Conférence de **Marta LUCEÑO MORENO**, Feminist&Gender Lab, Post-doctorante au TTM (Université de Tunis)
Collaboratrice scientifique de l'ULiège et de l'IRMC

► 10-13 juin 2019 Rabat

Mobilité et religions en Afrique méditerranéenne (Antiquité-Temps présent)

Ecole doctorale organisée en partenariat avec le CJB, Rabat, l'Ecole française de Rome et la Casa de Velazquez. Coordination scientifique : **Sophie BAVA** et **Stéphanie GUEDON**

► 20 -21 juin 2019

« Histoire et mémoires aux prismes des expériences magrébines (2011-2019) »

Conférence internationale organisée par l'Université de Marburg (Allemagne) en partenariat avec le laboratoire du patrimoine de l'Université de La Manouba (Tunis) et l'IRMC

► 24 juin-19 juillet 2019

« Stage intensif de langue arabe »

Organisé par l'IRMC en partenariat avec l'INALCO

► 28 mai 2019

« Contributions sur l'histoire des juifs de Tunisie »

Séminaire organisé par la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie (SHJT) en partenariat avec le Laboratoire du patrimoine

H O R A I R E S

Horaires d'ouverture de la salle de lecture

Janvier-juin/
septembre-décembre :
les jours ouvrables,
du lundi au vendredi

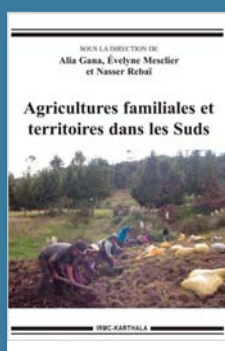
9h - 17h

Ramadan 2019 : les jours
ouvrables, du lundi au vendredi :

8h à 15h



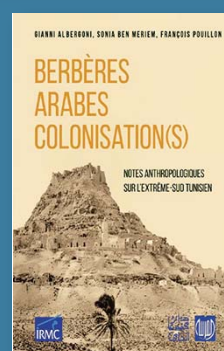
DERNIÈRES PUBLICATIONS



Gana Alia, Mesclier Évelyne, Rebaï Nasser (dir.), 2019, *Agricultures familiales et territoires dans les Suds*, Karthala-IRMC, Paris, 254 p. ISBN : 978-2-8111-2572-1.



Serres Thomas, 2019, *L'Algérie face à la catastrophe suspendue. Gérer la crise et blâmer le peuple sous Bouteflika (1999-2014)*, coll. Hommes et sociétés, Karthala-IRMC, Paris, 312 p. ISBN : 978-2-8111-2626-1.



Albergoni Gianni, Ben Meriem Sonia, Pouillon François, 2019, *Berbères Arabes colonisation(s)*, Tunis, MedAli-IRMC, 240 p. ISBN : 978-9973-33-543-2.



Responsable de *La Lettre de l'IRMC* : **Oissila Saaidia**
Responsables éditoriaux : **Romain Costa** et **Manon Rousselle**
Responsable de communication : **Hayet Naccache**
Conception graphique et PAO : **Besma Ouraïed-Menneï**

IRMC, 20 rue Mohamed Ali Tahar, Mutuelleville, 1002 TUNIS
Tél : (+216) 71 796 722

E-mail : direction@irmcmaghreb.org
Site internet : www.irmcmaghreb.org



IRMC.Tunis



books.openedition.org/irmc



IRMCtunis



irmc.hypotheses.org